



**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL ET LA
MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DU TRAIT DE COTE**

**NOTE DE SYNTHÈSE n°2
Compte rendu de l'atelier participatif du 3 mars 2021**



Mars 2021



SaVE « Sable, Vague, Environnement »

Sommaire :

Introduction.....	4
1 Synthèse des apports des ateliers par rapport à la définition et à la mise en œuvre de la recomposition spatiale.....	6
1.1 Diversité des principes évoqués.....	7
1.1.1 Principales remarques sur les principes.....	7
1.1.2 Recouvrement avec les principes proposés par l'enquête en ligne.....	8
1.1.3 Approche de la notion de solidarité.....	10
1.1.4 Importance de la gouvernance.....	10
1.2 Identification d'actions préfigurant les stratégies locales.....	11
1.2.1 Remarques générales.....	11
1.2.2 Précision sur les modalités de sensibilisation.....	12
1.2.3 Intégration de la biodiversité et précisions sur les solutions fondées sur la nature.....	12
1.3 Check-list d'actions possibles.....	13
1.4 Proposition de définitions partagées de la recomposition spatiale.....	16
1.4.1 Rappels des définitions existantes.....	16
1.4.2 Construction de définitions issues de l'enquête et des ateliers.....	17
2 Synthèse des apports des ateliers par rapport aux missions et au positionnement de l'observatoire/plateforme.....	19
2.1 Les missions dans le champ de la gestion des données et des informations.....	20
2.1.1 Missions classiques de collecte et de gestion de données.....	20
2.1.2 Missions de communication et diffusion des connaissances.....	21
2.2 Les missions d'accompagnement et d'appui à la décision.....	22
2.2.1 Missions d'appui méthodologique, et d'accompagnement.....	22
2.2.2 Mission de mise en réseau.....	22
2.2.3 Missions d'étude et d'appui à la décision.....	23
2.3 Positionnement institutionnel et fonctionnement.....	23
3 Quelques points forts issus de la journée.....	23
3.1 Principaux constats.....	23
3.2 Interventions de clôture et perspectives.....	24

Liste des annexes

ANNEXE 1 : Liste des participants

ANNEXE 2 : Compte rendu des présentations introductives (hors rapport SAVE)

ANNEXE 3 : Compilation des post-it

ANNEXE 4 : Synthèse du chat

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principes concernant la recomposition spatiale issue de l'enquête en ligne et de l'atelier du 3 mars 2021..... 8

Tableau 2 : Principes concernant la recomposition spatiale issue de l'enquête en ligne et de l'atelier du 3 mars 2021 (suite)..... 9

Tableau 3 : Check-list **indicative et non limitative** des actions pérennes (**à compléter dans les futurs ateliers**) 14

Tableau 4: Check-list **indicative et non limitative** des actions préalables ou transitoires (**à compléter dans les futurs ateliers**) 14

Tableau 5: Check-list **indicative et non limitative** des actions structurelle de réaménagement (**à compléter dans les futurs ateliers**) 15

Liste des figures

Figure 1 : Statut des participants 6

Figure 2 : Origine géographique des participants 6

Figure 3 : Nombre d'années d'expérience sur les problématiques littorales 6

Figure 4 : Présentation des produits attendus à l'issue de l'étude 16

La journée du 3 mars 2021 a été organisée en collaboration avec le Plan littoral 21 et la démarche Ambition Littoral, mise en place depuis 2 ans par le Parc Marin du Golfe du Lion. Ce webinaire met en avant les idées directrices et les objectifs prospectifs en matière d'aménagement du littoral de l'Occitanie au regard des dérèglements climatiques, et pour lesquels il s'agit de parvenir à un consensus afin de s'adapter au mieux à ces conséquences.

Introduction

Les ateliers ont été organisés en divisant les participants en plusieurs groupes pour faciliter le dialogue et les échanges. Chaque groupe était animé par un membre du groupe SaVE et une personne de l'équipe d'organisation (Région, DREAL et Ambition Littoral). Au total, six groupes (de 5 à 8 personnes) réunissant **les gestionnaires** (élus, techniciens des collectivités et chargés de mission des services de l'État) ont travaillé en parallèle en s'appuyant sur le logiciel Klaxoon (<https://klaxoon.com/fr/>). Les interactions se sont alternées en temps de création de post-it et en temps de discussion entre participants. Les post-it ont permis aux participants d'exprimer leurs idées et propositions, tandis que les discussions permettaient d'accompagner et d'étayer les idées inscrites sur les post-it. Un septième groupe réunissant **les parties prenantes** s'est tenu en parallèle sous forme de discussions libres (1h30 au total) autour des thèmes proposés et en réagissant aux post-it proposés par les autres groupes à travers des partages d'écran de l'outil Klaxoon. Les participants de ce groupe pouvaient ainsi interagir entre eux sur les post-it des six autres groupes en temps réel.

Ces ateliers de travail étaient organisés en trois espaces permettant de compléter les données déjà recueillies lors de l'enquête en ligne :



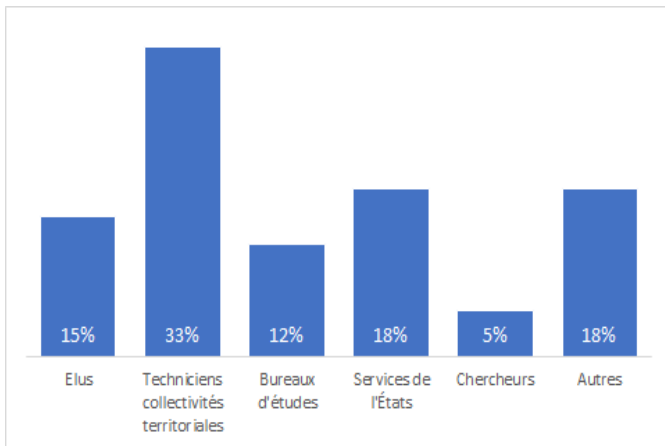


Figure 1 : Statut des participants

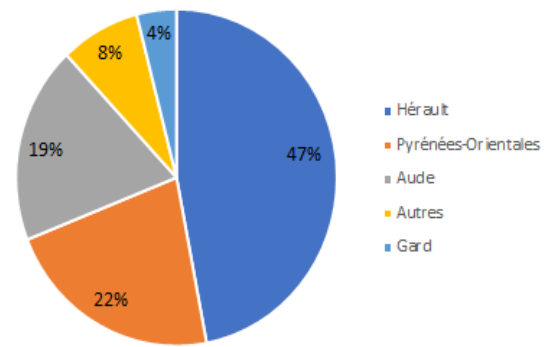


Figure 2 : Origine géographique des participants

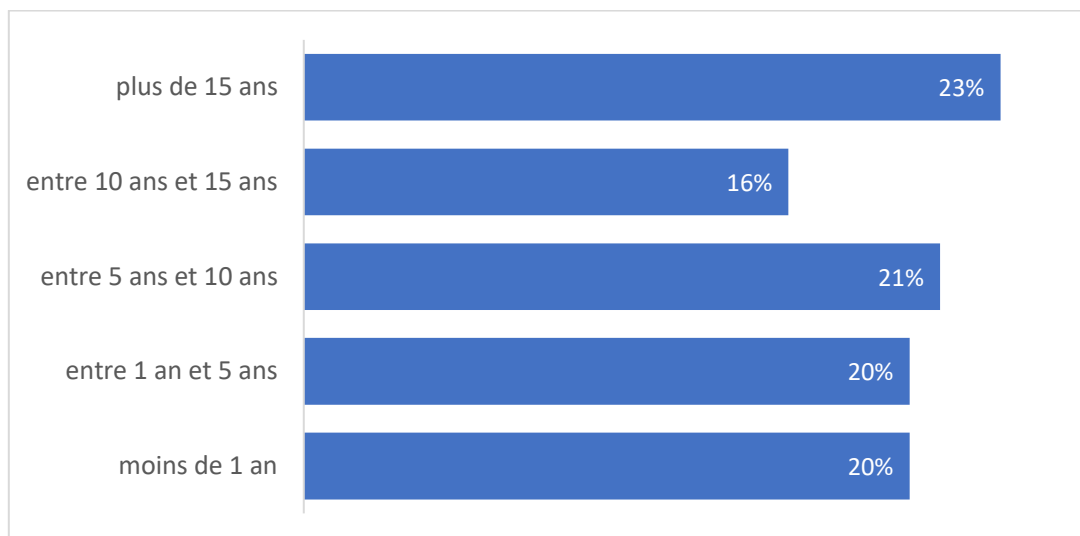


Figure 3 : Nombre d'années d'expérience sur les problématiques littorales

Enfin, il est intéressant de noter que près de 40% des participants ont au moins 10 ans d'expérience professionnelle sur les questions littorales ; et qu'en ce qui concerne les institutions les plus légitimes à intervenir, les participants ont classé en premier l'État (DREAL et DDTM), les EPCI en deuxième, et la Région en troisième place.

1 Synthèse des apports des ateliers par rapport à la définition et à la mise en œuvre de la recomposition spatiale

On peut noter en préalable qu'un des groupes précise qu'il s'agit d'établir une stratégie régionale et des stratégies locales. Leur objectif est de définir des priorités qui orienteront, par la suite, des projets de territoires. Ainsi, une stratégie locale peut être commune à plusieurs territoires et permettre des coordinations et mutualisations.



1.1 Diversité des principes évoqués

Concernant les principes à partir desquels la recomposition peut être pensée, une large diversité de notion et de thèmes ont été proposés. Il est cependant possible *a posteriori* de les regrouper en fonction des axes qui avaient été suggérés (ou ajoutés par les répondants) dans l'enquête en ligne et l'atelier ; mais aussi, plus généralement, autour de cinq axes rendant compte de domaines de l'ingénierie territoriale. Le tableau suivant (tableau 1) synthétise les principes évoqués dans les post-it au sein des six groupes des gestionnaires. Ils sont suivis de deux points développés dans le groupe des parties prenantes, à propos de la notion de solidarité et de l'importance de la gouvernance.

1.1.1 Principales remarques sur les principes

L'examen des discussions au sein des groupes, et des types de principes mis en avant, permet de dresser une liste de remarques pour préciser la logique de la recomposition spatiale :

- Inventer des modes d'adaptation : les nouveaux outils de l'État sont intéressants (PPA notamment), le projet de loi suscite des espoirs ;
- Manque d'outils juridiques, de financement, et de marge de manœuvre au niveau foncier ;
- Besoin de s'articuler avec les SCOT et besoin de développer les expérimentations ;
- Nécessité de revoir les règles d'urbanisation et de définir des dates et échéances précises pour changer de logique ;
- Repenser les échelles avec une meilleure articulation entre le littoral et l'arrière-pays : développer les solidarités territoriales, mettre un terme aux « manières de penser cloisonnées », obtenir un discours commun des élus ;
- Importance des opérations de sensibilisation (culture du risque, culture de l'anticipation) : nécessité de changer le logiciel, envisager les aspects positifs et faire attention aux détresses psychologiques ;
- Nécessité d'élargir la sensibilisation aux populations rétro-littorales concernées fiscalement et aux usagers récréatifs des littoraux, voire économiquement au niveau des emplois liés au tourisme... ;
- Tenir compte des stratégies d'amortissement des projets de recomposition spatiale afin de permettre un meilleur investissement des professionnels et le maintien de l'économie littorale ;
- Progressivité des aménagements dans le temps, mais avec une priorité à la sécurisation des biens existants au moins dans une période transitoire.

Il convient de souligner que si la nécessité d'un changement de paradigme et d'une approche progressive est bien intégrée par les acteurs, **le caractère adaptatif conduisant à opter entre différentes hypothèses d'adaptation en fonction de l'évolution**, ce qui conduit à prévoir plusieurs trajectoires possibles, **est peu perçu**. Un des groupes évoque à ce niveau le besoin d'une stratégie souple.



1.1.2 Recouvrement avec les principes proposés par l'enquête en ligne

Tableau 1 : Principes concernant la recomposition spatiale issue de l'enquête en ligne et de l'atelier du 3 mars 2021

Axes	Principes proposés dans l'enquête en ligne	Principes supplémentaires abordés lors des ateliers du 3 mars
<p>Outils de pilotage : Planification adaptative, ressources cognitives et financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir au plus vite une stratégie locale de recomposition ; - Développer observatoires et outils de pilotage ; - Développer les expérimentations ; - Mobiliser des financements adaptés ; - Stratégie de long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison avec les documents de planification supra-communaux ; - Outils juridiques et réglementaires pour la recomposition spatiale ; - Mutualisation des connaissances et des actions ; - Connaissances et compétences ; - Études (prévisions de l'évolution des valeurs immobilières, connaissance risque et zonage) ; - Acceptation politique non-aggravation du risque en attendant d'avoir des solutions de recomposition ; - Transversalité ; - Définition des objectifs par phase avec une rétrospection et réadapter en fonction.
<p>Dimension participative : Renforcer la sensibilisation concertation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture du risque et de l'adaptation ; - Sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et réfléchir sans tabou, sans peur et sans déni ; - Sensibilisation des différents acteurs du territoire et à toutes les étapes de la recomposition ; - Information / Communication ; - Concertation impérative ; - Humilité face aux éléments ; - Appropriation du risque, connaissance, sortir de la culture « fixiste » ; - Adapter les comportements et usages au cadre ; - Besoin de formations spécifiques /psychologie pour accompagner les populations.



Tableau 2 : Principes concernant la recomposition spatiale issue de l'enquête en ligne et de l'atelier du 3 mars 2021 (suite)

Axes	Principes proposés dans l'enquête en ligne	Principes supplémentaires abordés lors des ateliers du 3 mars
Objectifs : Renouveler l'urbanisme, accompagner l'adaptation de l'économie et privilégier des approches intégrées	<ul style="list-style-type: none"> - Non-reconstruction à l'identique après tempête ; - Règlementation plus stricte de l'urbanisation ; - Revoir modèle de développement (décroissance) ; - Approche intégrée pour repenser la ville ; - Privilégier le génie écologique ; - Anticiper la gestion foncière ; - Relocalisation ; - Maintien de l'attractivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire le développement à partir d'une surface urbaine définie à l'échelle de la cellule sédimentaire ; - Mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole tenant compte aussi des enjeux environnementaux : nature et ressource en eau ; - Imaginer de nouveaux modes de transport ; - Relocalisation à moyen terme.
Evolution des échelles	<ul style="list-style-type: none"> - Solidarités littorales et rétro littorales ; - Mutualisation et coordination entre communes littorales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Echelle de décision (Commune, Etat) ; - Fédérer les élus ; - Mutualisation entre échelle régionale et locale.
Types d'actions stratégiques d'aménagement		<ul style="list-style-type: none"> - Sanctuariser une bande d'1 km ; - Aménagement éphémère ; - Investir dans un bâtiment résilient, sur pilotis, sur vérins, etc. ; - Renaturation des sites ; - Densification urbaine ; - Cartographie temporelle.



1.1.3 Approche de la notion de solidarité

Les questions de la solidarité territoriale et de l'articulation entre échelles ont été plusieurs fois évoquées et une discussion a été menée au sein du groupe des parties prenantes par rapport à la définition de la solidarité territoriale. On peut parler de solidarité amont/aval qui recouvre la question du rétro-littoral par rapport au littoral, et de la gestion des interactions terre/mer en fonction des unités fonctionnelles de la cellule sédimentaire, voire hydro-sédimentaire au bassin versant. Il convient de préciser les conditions d'une solidarité financière et d'une solidarité spatiale pour repenser les territoires. Il faut alors s'interroger sur « l'épaisseur » spatiale du rétro littoral et de l'arrière-pays, ce qui implique d'étudier les flux et interactions, et notamment le repositionnement à terme des activités ou des habitats. Par exemple pour le Golfe d'Aigues-Mortes, il faut mener une réflexion inter-régionale pour le delta du Rhône. Il ressort donc de la discussion que **cette solidarité doit être envisagée de façon globale en termes de modèles et scénarios d'adaptation, d'organisation spatiale des flux et de contribution financière**. Ces aspects financiers ont conduit à évoquer la question de la GEMAPI dont la sécabilité était une demande des EPCI pour avoir une plus grande souplesse d'organisation de la compétence en fonction des territoires.

1.1.4 Importance de la gouvernance

L'organisation de la gouvernance a été largement discutée dans le groupe des parties prenantes en soulignant que la qualité de la gouvernance conditionne la pertinence et l'efficacité des mesures. **Il est important de définir des modes de collaboration entre l'ensemble des compétences réparties sur de multiples acteurs : États, Communes, EPCI, EPTB, Conservatoire du littoral, Syndicats, PNR, Départements, Région etc. ; et de définir des règles plus formelles que des seuls formats de collaboration**. Cela suppose de penser les stratégies locales en lien avec différents outils de planifications et d'orientations, notamment les SCOT et les SAGE, mais aussi bien évidemment les PAPI, voire d'autres outils liés aux espaces naturels (par exemple les DOCOB Natura 2000 en mer, les documents relatifs aux aires protégées terrestres et marines, aux PNR). **Il faut veiller à ce que la recomposition spatiale ne se fasse pas au détriment des espaces naturels** sachant que les stratégies locales impliquent un horizon de temps beaucoup plus long que les projets de territoire et les différents documents-cadres.

Il est notamment souligné le besoin de définir des échelles cohérentes et un mode de coordination et d'articulation multi-échelles. L'intérêt d'avoir une vision interrégionale est évoqué, l'association des régions Occitanie et PACA, déjà initiée avec le document stratégique de façade (DSF), est pertinente, ceci d'autant que la Camargue constitue un territoire commun aux deux régions. Ainsi l'étude en cours du CEREMA s'inscrit à cette échelle interrégionale et il serait intéressant que des liens étroits soient aussi établis entre les observatoires régionaux.

Bien évidemment, il est rappelé qu'il est nécessaire de co-construire des **diagnostics partagés** entre un ensemble le plus large possible d'acteurs (scientifiques, habitants, acteurs économiques, bureaux d'études, services de l'état, écoles, etc.) pour **croiser les regards et ne pas privilégier une entrée technique** aux dépens des aspects sociaux et renforcer la créativité pour imaginer la ville littorale de demain. Il est nécessaire de **monter en compétence collectivement** sur cette question (cf. missions de l'observatoire). En appui à ces diagnostics, il est intéressant de **disposer d'informations spatialisées** non seulement **sur les différents aléas** (érosion, submersion et inondation) **mais aussi sur**



les enjeux et à différentes échelles emboîtées pour se projeter plus globalement au-delà des découpages administratifs. A ce niveau l'exemple de l'initiative RISQ'O dans l'Aude a été cité (<http://www.alise-geomatique.fr/risqo/>).

Les débats ont permis des retours d'expérience sur **l'intérêt des approches paysagères** (plan de paysage) en matière de gouvernance, approches qui sont proposées par le document stratégique de façade. Enfin, il est suggéré d'explorer les potentialités de la **mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser** lors des projets de recomposition spatiale en privilégiant l'évitement.

1.2 Identification d'actions préfigurant les stratégies locales

1.2.1 Remarques générales

Un constat commun à l'analyse des post-it des différents groupes est que **plus on avance dans le temps et moins nombreuses sont les propositions**. En outre, les propositions énoncées pour 2050 sont **des objectifs à atteindre plutôt que des actions ou des mesures**. Dans les blocs de court et moyen terme (vision d'aujourd'hui et d'ici 2030), il existe un mélange entre des objectifs et des actions concrètes. L'explicitation des actions à mettre en œuvre aux différentes échéances méritera d'être poursuivie dans les prochains ateliers.

Ce premier constat traduit une **difficulté à se projeter à long terme**. En outre, il est plus aisé de se projeter sur une situation à atteindre en 2050, que sur les actions qui seront à mettre en œuvre à cette date-là ; d'autant plus que la plupart des participants ne seront plus en activité professionnelle en 2050. Cependant, des objectifs ambitieux ont bien été proposés dans plusieurs cas.

Certaines actions restent nécessaires, quelle que soit la période : les participants ont fait remarquer que certaines actions proposées pour le court terme restaient pertinentes pour les autres périodes. Ainsi, certaines actions n'ont pas été indiquées dans toutes les périodes alors que pour les participants, elles seront à mettre en œuvre de façon transversales. L'exemple pris à plusieurs reprises est celui des actions de **sensibilisation** qui devront être faites à toutes les périodes, mais selon des formes et vers des publics différents.

Une progressivité des actions : Les participants de plusieurs groupes ont partagé la nécessité d'une mise en œuvre progressive et d'une stratégie dans le temps, en particulier pour le **foncier**. Certaines actions lancées aujourd'hui vont en réalité s'étaler dans le temps. Les participants parlent de « mesures transitoires », de « prendre le temps de l'acceptabilité sociale » « tout ce qui concerne la maîtrise du foncier, cela doit s'anticiper et se faire sur des années de même pour la planification. » « ce sera long de réviser les documents de planification. ». Des mesures plus contraignantes peuvent être envisagées dans le futur (abandon de sites, sanctions). La progressivité ira de pair avec les changements de paradigme dans la gestion du littoral. Les objectifs à atteindre méritent alors d'être précisés en termes d'artificialisation par exemple (frein, arrêt, renaturation). Des participants ont présenté la progressivité selon une logique de **planification**. D'autres ont eu une approche de **stratégie adaptative**. Des besoins d'évaluation et de retours d'expériences (de soi-même et de sites pilotes) ont été identifiés pour revoir la stratégie chemin faisant. **Des préalables nécessaires à certaines actions** ont été identifiés :

1. Des évolutions **réglementaires** ;
2. Des outils de **financement** ;



3. Des outils de **gouvernance** ;
4. L'acquisition de **connaissance** sur le fonctionnement des milieux pour ajuster les actions et utiliser les milieux de manière active ;
5. L'évolution des **techniques** et technologies (bâtiments résilients, etc.).

1.2.2 Précision sur les modalités de sensibilisation

D'importants débats et exemples d'outils de sensibilisation ont été évoqués dans le groupe des parties prenantes. Il est souligné l'utilisation plus pertinente du terme « dialogue » plutôt que « communication » qui un terme trop générique et limitatif, notamment car il ne permet pas de souligner que l'échange d'information est à double sens.

Divers outils sont évoqués, en insistant sur **l'importance d'avoir une approche pédagogique des questions, car une approche trop brutale peut démobiliser les personnes**. Les outils suivants de sensibilisation ont été évoqués : kiosques informatifs, Serious Games (notamment l'outil LittoSIM (<https://littosim.hypotheses.org/>) pour les élus), et de nombreux outils dans le domaine de la gestion de l'eau qui peuvent servir d'exemples. De même, diverses structures intervenant dans ce domaine sont citées : GRAINE, CPIE, Bouclier bleu, IffoRme, Croix Rouge, Conservatoire du littoral, etc. Il est important d'avoir un recensement de ces structures et de leurs approches ainsi que d'organiser des ateliers d'échange avec ces structures (cf. mission de l'observatoire).

De même les **thèmes à aborder en matière de sensibilisation sont multiples**, partant du littoral dans son ensemble jusqu'à des questions très précises, comme les laisses de mer, les banquettes de posidonies, ou les bois flottés... Bien évidemment, la question de l'appropriation du risque est centrale et implique de dépasser l'apport de connaissance pour agir sur les perceptions et les comportements.

L'approche paysagère est citée aussi comme modalités facilitant l'appropriation des scénarios. L'exemple de l'évolution paysagère réalisée par le Conservatoire du littoral et l'EID Méditerranée sur l'étang de Vic, le Lido de Pierre blanche et des Aresquiers permet de se représenter l'évolution du site et des aménagements existants dans un scénario de laisser-faire. Le paysage constitue une approche sensible et intégrative qui permet de projeter des projets de territoire. Cette approche est essentielle pour le Conservatoire et d'ailleurs assez centrale dans le projet Adapto. Le plan paysage est un outil pour faire de la transversalité entre les politiques sectorielles. Il permet de rêver le paysage de demain avec les populations.

Concernant **les publics visés**, il est souligné que le littoral est aussi un espace récréatif important pour la population locale littorale et rétro-littorale, et pas seulement pour la population touristique. **L'importance d'un travail avec les établissements scolaires est aussi mentionnée, ainsi qu'avec les acteurs économiques**, pour déterminer comment ils se positionnent à court, moyen et long terme en fonction des contraintes d'amortissement, de leur investissement, et de leur dépendance à la proximité de la mer. Les questionnements sont en effet différents de ceux de l'attachement au lieu de la population.

1.2.3 Intégration de la biodiversité et précisions sur les solutions fondées sur la nature

Il est souligné et regretté que l'environnement en général et la biodiversité en particulier n'apparaissent pas ou peu. Il est évoqué le **besoin de libérer des espaces stratégiques pour la**



biodiversité et repenser des espaces plus souples, plus végétalisés, [etc.], qui auront un impact positif d'un point de vue thermique. Dans ce domaine, il est signalé que **le concept de solutions fondées sur la nature n'est pas assez explicité et référencé**. Ces solutions doivent être pensées non seulement par rapport au trait de côte, mais aussi en lien avec les territoires rétro-littoraux par rapport à des questions plus générales d'espaces de bon fonctionnement et de gestion des inondations (ruissellement notamment). Les solutions fondées sur la nature sont trop souvent assimilées aux rechargements de sable. Ce thème permet d'aborder la question de la gestion des banquettes de posidonies qui est très étudiée et expérimentée en PACA, montrant l'importance de la posidonie vivante (herbiers) et morte (sur les plages) pour changer le regard des communes et des touristes (cf. projets POSBEMED2 et GEBAPO et plaquette État/Région PACA). De plus, la question des incertitudes quant aux effets de ces mesures a été évoquée en soulignant **le besoin de faire des expérimentations, et surtout des retours en termes d'évaluation de leurs effets** ; notamment si elles sont mises en œuvre dans le cadre de systèmes actuellement endigués, et compte tenu des effets différenciés à court terme face à l'érosion et à moyen/long terme par rapport à la submersion.

1.3 Check-list d'actions possibles

Le format des futures stratégies locales devra permettre d'identifier des types d'actions à mettre en œuvre en fonction de certaines hypothèses sur l'évolution des territoires (notion de points d'inflexion ou de bifurcation). La définition de ces points devra être étudiée et affinée en fonction des territoires, mais deux variables sont d'ores et déjà identifiables : fréquence des submersions à moyen terme et l'évolution des conditions du régime assurantiel qui peut infléchir le marché immobilier (cotisations proportionnelles aux risques par exemple).

Plus précisément pour établir les stratégies locales, il s'agira de définir :

- I. Les objectifs et les actions à mettre en œuvre ainsi que :
 - › Leur planification dans le temps (par exemple avec des périodes correspondantes aux échéances de renouvellement des SCOT) ;
 - › Les échelles de collaboration et de mutualisation pour chaque action (par exemple en propre à l'échelle de la commune littorale, au sein du SCOT, en inter-SCOT ou à des échelles plus larges départementales ou régionales).
- II. Les délimitations des zones exposées à moins de 30 ans et à plus de 30 ans, ainsi que les périmètres d'expérimentation pour la mise en œuvre par exemple de Projets Partenariaux d'Aménagement.

A titre provisoire, nous proposons une première check-list indicative (Tableau 3 des types d'actions possibles à partir de la capitalisation des pistes évoquées lors de l'atelier et de nos connaissances propres.



Tableau 3 : Check-list *indicative et non limitative* des actions pérennes (à compléter dans les futurs ateliers)

A. ACTIONS PERENNES
A.1. Mise en place d'observatoires, développement des outils de pilotage et renforcement des compétences
Renforcer les outils de gestion de crise lors des submersions (acquis des outils pour l'inondation)
Création d'observatoires spécifiques avec un renforcement des données socioéconomiques
Proposer des modélisations prospectives du trait de côte et des prix du foncier
Créer une cellule d'appui au développement de PPA et de PPP
Mise en place d'outils d'évaluation ex post des actions (coût évités, suivi des dommages...) s'appuyant sur des mesures de comptabilité analytique au sein des collectivités
Identification des guichets financiers en fonction des thèmes
Renforcer les capacités de pilotage et de gouvernance des EPCI dans ce domaine : Recrutement, formation continue et participation active aux réseaux techniques et communauté de pratiques...
A.2. Sensibilisation, mobilisation et implication des populations
Enquêtes régulières de perception et acceptabilité de la population à l'échelle des SCOT (ne pas se limiter à la première ligne et aux relocalisations mais voir aussi l'acceptabilité de nouvelles populations dans les communes rétro littorales, risque de perte de plage, de pression fiscale ...)
Créer un label régional « ville résiliente à la montée du niveau de la mer » avec des facilités financières pour les subventions et les expérimentations
Appel à projets citoyens et acteurs économiques pour dynamiser l'arrière (avec bonification des taux d'intérêt par exemple...) en lien avec les conseils de développement et les chambres consulaires
Identifier des jurys citoyens ou des acteurs et mise en place de dispositifs de concertation pérennes
Associer la population à la définition de la stratégie locale via des ateliers citoyens, créer des tiers lieux spécifiques au littoral
Concrétiser les niveaux de tempête par des repères de crues pour renforcer la culture du risque
Action de sensibilisation et coordination avec les agences immobilières dans le cadre du label ...).
Diversification des outils de sensibilisation : plan paysager, serious game, scénarios de réalité augmentée, film vidéo avec un annuaire des structures, réseau de partage d'information avec des outils diversifiés (instagram, facebook),
A.3. Privilégier les solutions douces et préserver la biodiversité et les paysages
Développer des approches fondées sur le paysage et des approches intégrées
Etudes sur la mise en œuvre des solutions douces
Renforcer la conservation de la biodiversité par exemple avec des trames verte et bleue avec l'arrière-pays
Renforcer la collaboration avec les projets Natura 2000 en mer (herbiers et banquettes de posidonies)
Sensibiliser à l'arrêt du nettoyage massif des plages
Mise en place de mesures de génie écologique pour renforcer les paysages et l'attractivité, avec un suivi des effets

Tableau 4: Check-list *indicative et non limitative* des actions préalables ou transitoires (à compléter dans les futurs ateliers)

B. ACTIONS PREALABLES OU TRANSITOIRES
B.1. Mise en sécurité provisoire de certains enjeux
Identifier les sites prioritaires compatibles avec la cartographie de la stratégie régionale
Mesures provisoires de protection des biens en 1 ^{ère} ligne (rechargements réguliers avec une échéance définie) avec une transparence de ces coûts de protection sur les taxes locales pour l'ensemble de la population
B.2. Régulation de l'urbanisation et stratégie foncière
Maîtrise de l'urbanisation (nouvelles constructions) Incitations à la mise en place de PLUi
Sanctuarisation d'une bande de 1 km
Identification des zones de repli et réserves foncières en tenant compte des ressources en eau et adaptation des PLU
Définition d'une stratégie foncière dans les zones exposées
Définition d'une cause de non reconstruction à l'identique après tempête (si souplesse des assurances à ce niveau)
Mise en place de concession d'exploitation avec des baux commerciaux pour proposer des aménagements récréatifs provisoires sur les zones de repli prévues de façon à renforcer l'attractivité arrière et bénéficier de ressources fiscales
Créer des suivis fonciers (et antennes d'agences foncières) inter-SCOT



B.3. Adapter la réglementation et la fiscalité locale
Evaluation des besoins financiers régionaux à CT et MT et étude de faisabilité d'une taxe spécifique
Développer des outils et contrats pour « exproprier » en fonction des situations et adaptation des contrat d'achat de la nue-propriété à l'échelle régionale
Préparation de contrats de rachat des biens lors de la transmission ou à l'issue de tempête (avec contrats spécifiques pour la cabanisation)
Développer des contrats d'occupation temporaire avec clause de départ renforcée et rappel périodique de l'échéance
Etudes pour la définition de compensations fiscales pour les communes littorales si transferts de population
Etude sur les conditions de désaisonnalisation de l'offre par rapport à la saisonnalité des risques (exemple périodes et conditions d'ouverture des campings)

Tableau 5: Check-list *indicative et non limitative* des actions structurelle de réaménagement (à compléter dans les futurs ateliers)

C. ACTIONS STRUCTURELLES DE REAMENAGEMENT
C.1. Repenser la ville et maintenir l'attractivité
Révision et développement de zones piétonnes en front de mer avec parkings à l'arrière et des systèmes de mobilité facilitée
Prévoir des études pour établir des méthodes visant à désartificialiser les territoires
Suppression des habitats et commerce en rez-de-chaussée dans certains quartiers et rehaussement de certaines routes
Protection des réseaux existants (eau assainissement, électricité et restructuration éventuelle des réseaux en front de mer)
Création d'infrastructures publiques en arrière de façon à restructurer les flux à partir de l'offre des biens publics locaux (// aux plans de rationalisation des infrastructures publiques du GIP Aquitaine)
Exemple à introduire dans un PPA : Adaptation des habitations dans les zones les moins risquées : mesure de mitigation avec la création d'un label pour maintenir le prix du foncier pour les maisons adaptées (logement résilient)
Exemple à introduire dans un PPA : Rénovation de quartiers en arrière pour les rendre plus attractifs (passoire thermique, espaces verts, îlots de chaleur...) et rénovation des logements vacants dans les communes
Exemple à introduire dans un PPA : Définition de quartiers innovants pour habiter le littoral (nouveaux concepts architecturaux flexibles) - Implication des promoteurs dans la restructuration de ces quartiers (adjudication de lots avec partenariat public privé ...) et définition de contraintes techniques de construction et de labels habitats résilients
Organisation de mobilités douce entre les quartiers de l'arrière vers la plage (piste cyclable, navettes...)
Etudes de la vulnérabilité et des adaptations à l'échelle des terre agricoles en lien avec l'évolution des projets de territoire
C.2. Adapter l'offre touristique
Exemple à introduire dans un PPA : Changement de la proportion des résidences secondaires et désaisonnalisation du tourisme, professionnalisation et modernisation de l'offre => nouvelles formes urbaines de construction légères et amortissables rapidement pour les résidences secondaires (voire propriété collective)
C.3. Relocaliser certains enjeux
Exemple à introduire dans un PPA : Création de zones d'expansion des submersions et identification de nouvelles activités possibles dans ces zones ou les zones déconstruites (par exemple élevage extensif ou aquaculture sur de nouvelles espèces)
Exemple à introduire dans un PPA : Projet pilote expérimental de relocalisation et de renaturation (ampleur différente selon les collectivités et les territoires)
Mise en œuvre progressives des relocalisations

A partir de cette liste et en la complétant, **les EPCI seront invités dans la deuxième phase à construire une liste réduite des actions qu'ils jugent prioritaires et compatibles avec leurs projets de territoire.** Ces listes réduites constitueront une préfiguration des futures stratégies locales et permettront de définir les postes budgétaires à prévoir pour la programmation du futur CPER et fonds européens FEDER.



Types d'action		Echelle				Période			Commentaires / trajectoires Déclencheurs, accélérateurs...
		Commune	SCOT	Inter SCOT	Régionale	CT	15 ans	30 ans	
N°	Action 1								
N°	Action 2								
N°	Action n								

Périmètre des
Stratégies locales

Financement
CPER
2021-2027

Financement d'études
ou d'expérimentations
CPER/FEDER 2021-2017

Figure 4 : Présentation des produits attendus à l'issue de l'étude

1.4 Proposition de définitions partagées de la recomposition spatiale

Il n'existe pas de définition officielle ou de standard partagé sur la recomposition spatiale. Si le terme est énoncé dès la SNGITC de 2012, aucune définition précise n'en est donnée. La "recomposition territoriale", apparue dans le rapport Cousin (2011) est reprise dans la SNGITC où elle devient la "recomposition spatiale du territoire", dans le cadre de laquelle la relocalisation des activités et des biens doit être menée, sans plus de précision sur la notion de recomposition. Aucune méthodologie ou doctrine ne vient non-plus en préciser l'application. De fait, la recomposition va largement être confondue avec la relocalisation durant les années 2010. Ce n'est que récemment, notamment en lien avec de récents rapports (CEGEDD/IDA/IGF, 2019 ; député Buchou, 2019) que la notion est développée dans une claire perspective d'aménagement du territoire.

1.4.1 Rappels des définitions existantes

Ce n'est qu'en 2020 qu'émergent les premières définitions de la recomposition spatiale. On peut citer les trois définitions suivantes :

- CEREMA, 2020 "La recomposition spatiale, ou recomposition territoriale désigne le réagencement d'un espace dans la durée, sous l'effet de facteurs endogènes ou exogènes. Sur les territoires littoraux, la nécessité de recomposition spatiale est issue de l'émergence d'aléas forts, intensifiés par le changement climatique et menaçant les enjeux environnementaux, socio-économiques et fonciers du littoral. Ainsi, l'objet de cette recomposition est de réorganiser le cadre de vie littoral, repenser l'aménagement à une échelle cohérente (échelle de la cellule sédimentaire, intercommunale ou supra-communale, etc.), en prenant en compte les caractéristiques du territoire, les acteurs concernés et les moyens disponibles (techniques, financiers, etc.) afin de mettre en sécurité les enjeux impactés sur le long terme" (CEREMA, Adaptation des territoires littoraux méditerranéens au changement climatique, Phase 1 : Benchmarking des expériences existantes, rapport d'étude, 2020, p 27).
- SAVE, 2020 « La recomposition territoriale n'est pas un simple déplacement de certains enjeux. Elle s'inscrit dans un projet de territoire de long terme impliquant prospective et anticipation. Il s'agit de prédéfinir un plan d'aménagement pensé dans une logique intégrée, adaptative et progressive pour s'adapter aux évolutions des risques mais aussi aux évolutions



sociétales des usages et des économies littorales. Ainsi sa gouvernance doit intégrer une forte composante de concertation pour tenir compte des perceptions et des attachements mais aussi des interactions entre territoires (y compris rétro littoraux) pour organiser des synergies et des mutualisations ».

- Obscat & OPEN IG, 2020 « la recomposition spatiale est le fait de « réaménager les espaces menacés par les risques côtiers au-delà des mesures à court terme axées sur la gestion du trait de côte. Elle s'inscrit dans un nouveau projet de territoire à construire, impliquant un exercice de prospective partagée ».

1.4.2 Construction de définitions issues de l'enquête et des ateliers

De fait, les analyses de nos entretiens, de l'enquête en ligne et de l'atelier du 3 mars ont confirmé qu'en l'absence de définition partagée jusqu'à ce jour, différentes visions de la recomposition se sont construites en fonction des acteurs et des territoires. La recomposition spatiale renvoie à « des sens différents » selon les acteurs et inversement, « des mots différents sont employés pour dire la même chose ». De façon générale, la recomposition spatiale reste largement associée, voire confondue, avec la relocalisation. Face à cette situation, **des participants de l'atelier du 3 mars ont confirmé « le besoin d'une vision commune », le besoin « de vocabulaire commun » et donc l'intérêt de partager une définition commune de la recomposition spatiale.**

Nous proposons ci-après 3 types de définitions issus de l'expression des participants. Elles se situent sur une sorte de continuum, d'une approche centrée sur la seule relocalisation à une approche plus systémique et intégrée.

1.4.2.1 Approche - relocalisation

Représentation dominante : Vision centrée sur le trait de côte qui envisage la recomposition spatiale comme une translation des habitations menacées. Insiste sur les pertes de territoire, pertes d'activités économiques, la nécessaire sécurisation des biens existants au moins pendant une période transitoire et le maintien des activités économiques.

Approche intégrée : non, les enjeux menacés sont appréhendés de manière isolée.

Besoin d'outils juridiques et financiers pour indemniser les pertes.

Échelle spatiale : recul limité, étude des disponibilités foncières sur le littoral.

Échelle temporelle : Difficulté à se projeter, concentration sur les objectifs à court terme, poids des temporalités électives. Minimisation de l'érosion et des risques à long terme.

Population à éduquer : faire preuve de pédagogie pour faciliter l'acceptation et l'adhésion à la relocalisation de biens condamnés.

1.4.2.1.1 Approche - planification

Représentation dominante : Vision qui s'ancre dans une approche foncière. Dépasse l'approche centrée sur le trait de côte pour appréhender le territoire dans son ensemble.



Approche intégrée : intégration territoriale (autour du foncier) : intégrer les lagunes dans la gestion des lidos, étude des disponibilités foncières sur le littoral et en arrière-côte, penser le foncier en termes d'impacts cumulés.

Besoin d'outils réglementaires plus contraignants pour maîtriser l'extension urbaine et pour lutter contre la cabanisation, recensement du domaine public foncier, rôle EPF. Besoin d'outils financiers.

Échelle spatiale : idée de solidarité territoriale et d'intégration entre espaces littoraux et rétro littoraux, échelle des documents d'urbanisme.

Échelle temporelle : stratégie foncière à moyen terme

Population à concerter, sensibiliser, pour faire émerger la culture du risque.

1.4.2.1.2 Approche - adaptation transformative

Représentation dominante : repenser l'aménagement des territoires littoraux. Il s'agit de changer de paradigme (de logiciel, de culture...).

Approche intégrée : appréhende de concert l'ensemble des enjeux du territoire et pas seulement l'aménagement urbain. Penser pas simplement en termes fonciers mais aussi démographiques, équilibres sur le territoire entre les enjeux agricoles et milieux naturels, penser les ressources à long terme. Dépasser l'approche sectorielle en prenant en compte tous les volets de l'aménagement du territoire.

Besoin d'outils : Expérimentation, prospective, stratégies d'amortissement, outil permettant l'adaptation progressive dans le temps, stratégies souples avec réorientations possibles, évaluations.

Échelle spatiale : penser à la fois l'interconnexion entre les cellules sédimentaires le long de la côte et l'interconnexion entre territoires littoraux et rétro-littoraux. SCoT, Bassin de vie, inter-EPCI (approche interterritoriale).

Échelle temporelle : Se projeter dans l'avenir pour anticiper (« ça ne va pas forcément mal se passer »), vision sur le long terme nécessaire pour penser l'attractivité du territoire dans le temps long.

Population à intégrer dans la prise de décision sur la recomposition spatiale (démocratie participative).

1.4.2.2 Proposition d'une définition à valider dans la 2^{ème} phase

Compte tenu de la nécessité de dépasser une approche de la recomposition spatiale centrée sur la relocalisation des biens et des activités, il est possible de proposer à partir des matériaux issus des ateliers une définition correspondant aux principes essentiels identifiés par les participants :

- La recomposition spatiale a pour ambition de **maintenir à long terme l'attractivité des territoires** menacés par les risques littoraux.
- Elle s'inscrit dans une **logique de réaménagement de ces territoires** qui dépasse la simple relocalisation de certains enjeux. Elle adopte ainsi une approche intégrée pour repenser le territoire dans ses différentes dimensions : aménagement urbain, activités économiques, préservation des milieux et ressources naturelles.



- Elle s'appuie dans cette perspective sur la **mise en place de stratégies à long terme fondées sur l'anticipation et une planification adaptative** au regard des incertitudes caractérisant tant les risques littoraux que les évolutions des sociétés littorales. Cela signifie favoriser une planification caractérisée par la progressivité des mesures (incluant des mesures transitoires), la souplesse et la réflexivité (les travaux scientifiques proposent de travailler sur des trajectoires d'adaptation incluant des points de bifurcation).
- Cette approche mobilise de **nouveaux outils de pilotage** : observatoire, expérimentations, réglementation et moyens financiers adaptés, stratégie foncière au service d'une approche intégrée.
- Elle requiert une **gouvernance à une échelle adaptée qui prend en compte la logique de fonctionnement de la cellule sédimentaire, les solidarités entre territoires littoraux et rétro littoraux**. S'il n'existe pas d'échelle administrative pertinente en soi, les SCoT et les intercommunalités apparaissent comme les échelles les plus adaptées. L'implication de la population est incontournable pour développer une culture du risque : elle peut aller (selon les participants) de l'information jusqu' à la participation à la décision, en passant par la sensibilisation ou l'éducation.

De façon plus pragmatique, une définition plus courte peut être déduite de ces principes, que l'on peut énoncer de la façon suivante et qui devra être amendée et validée dans la 2^{ème} phase :

La recomposition spatiale s'inscrit dans une logique de réaménagement des territoires qui dépasse la simple relocalisation de certains enjeux. Elle vise à réduire la vulnérabilité des territoires littoraux aux effets du changement climatique pour permettre leur résilience et maintenir leur attractivité. Elle nécessite d'anticiper les évolutions par une approche intégrée, progressive et adaptative et une gouvernance participative et collaborative.

2 Synthèse des apports des ateliers par rapport aux missions et au positionnement de l'observatoire/plateforme

Il convient de souligner en premier lieu le fait que **la question du suivi du trait de côte a été largement citée** à travers des items tels que le niveau de la mer et des lagunes, le fonctionnement du transit sédimentaire, les profils de plages, le suivi du trait de côte ; **avec l'exemple de l'Obscat cité comme modèle**. Il s'agit de **dépasser le champ des observatoires du trait de côte**, sachant que ceux-ci sont définis comme « *toute entité assurant une action régulière d'observation et de production de données fiables, favorisant leur diffusion et la connaissance des phénomènes d'évolution du trait de côte et des environnements littoraux* ». Ainsi de multiples participants ont aussi insisté **sur le besoin d'une approche intégrée** : « *les observatoires de demain devront être intégrateurs de tous les thèmes à traiter et effectivement ne pas être qu'une entrée physique et géomorphologique. Les sciences sociales, les paysages, le vécu des habitants et des touristes doivent être traités et en soient, ce sont aussi des "données" à prendre en compte* ». De même, les travaux de l'OHM ont été cités pour insister sur le fait que « *la recomposition spatiale est un fait social autant qu'un fait spatial* », ce qui implique **d'intégrer des aspects relevant des sciences humaines et sociales**. Enfin concernant le caractère intégré il a été souligné la nécessité **d'appréhender la question du cumul d'impact par rapport aux effets du changement climatique**.



On remarque que les participants sont plus centrés sur les thèmes que sur les échelles d'action (locales, régionales, etc.). Ils sont assez **peu nombreux à avoir distingué les besoins selon les échelles locales et régionales**, avec relativement moins de points évoqués à l'échelle locale. Un des groupes souligne la **difficulté à définir des périmètres géographiques**. Ceux-ci doivent être examinés au cas par cas en fonction des territoires et des types de questions. Il évoque les cellules sédimentaires *a minima*, mais aussi les SCOT, les EPCI, des Inter-EPCI, tandis qu'un autre groupe évoque l'échelle du bassin versant.

De même, est abordé le besoin de renforcer les moyens de gestion de crise en temps réel sur la base de ce qui existe déjà pour les inondations, mais pas forcément dans le cadre d'un observatoire.

La question de la **terminologie « observatoire » ou « plateforme »**, déjà évoquée en question lors de la présentation des résultats de l'enquête en ligne a été aussi largement débattue. Plusieurs points ont été soulignés, comme le fait que la notion d'observatoire comporte « *une dimension passive. Cela ne reflète pas forcément l'approche proactive que l'on souhaite* ». La DREAL PACA souligne qu'en PACA « *pour éviter le côté réducteur du terme "observatoire", ils ont préféré parler de "plateforme" de façon à ouvrir le champ des "données" et missions que l'on veut proposer* ».

2.1 Les missions dans le champ de la gestion des données et des informations

2.1.1 Missions classiques de collecte et de gestion de données

L'ensemble des missions classiques de gestion des données a été cité, tel que : le référencement, l'archivage, la capitalisation (notamment des suivis après travaux), l'actualisation des données et leur spatialisation dans le cadre de SIG avec une pérennisation de la collecte.

L'accent a été mis sur la complexité de la gestion d'une masse de données issue de sources multiples et le besoin de bien préciser la demande et la traçabilité. Certains participants soulignent la question de la **crédibilité et de la pertinence des données qui impliquent de vérifier la qualité des protocoles d'acquisition**, lesquels doivent être scientifiquement établis et/ou validés. Le besoin de recenser les données est aussi mis en évidence, de façon à proposer un cadre facilitant la lisibilité et l'accessibilité aux données. Enfin, il est noté le besoin de réfléchir en commun et en collaboration avec OpenIG à des **outils innovants de collecte, de cartographie et de restitution**.

Les thèmes cités pour la collecte de données liées à la reconstitution spatiale sont le plus souvent très généraux, ils donnent plutôt des orientations sur les champs à aborder et témoignent d'un besoin d'approche intégrée. Les thèmes cités sont les suivants :

- Tourisme (fréquentation des stations) ;
- Exploitations et foncier agricole ;
- Usages du littoral (pêche, plaisance, sports, loisirs, ...) ;
- Types de logement (bd DGFIP notamment) ;
- Prospective économique (notamment entreprises innovantes) ;
- Dimensions sociales et culturelles (surtout ne pas se limiter aux dimensions économiques) ;
- Biodiversité et zones humides, habitats, ressources naturelles notamment les services rendus par les écosystèmes ;
- Laisses de mer ;
- Patrimoine (en associant les acteurs de la culture) ;



- Perception des risques par les populations ;
- Vulnérabilité future des zones et des enjeux à différents horizons ;
- Occupation du sol et consommation d'espace ;
- Transactions et disponibilité foncière (avec éventuellement l'appui d'une agence foncière intercommunale) et en précisant le foncier public, la cabanisation ; ces aspects devant être suivis à l'échelle des communes littorales mais aussi rétro littorales ;
- Suivi des prix du foncier et projection à moyen terme ;
- Taux d'imperméabilisation des sols ;
- Ressources en eau potable ;
- Fréquence des tempêtes (existe déjà à l'échelle régionale) et suivi des dommages (diagnostics post tempête) ;
- Flux (dans un rayon de 80 km) et migrations des populations ;
- Règlementaires (freins) ;

Parallèlement au besoin de renforcer les données socio-démographiques et culturelles, il est souligné la nécessité **d'introduire des données de nature plus qualitatives**. De même dans un des groupes la question d'un **observatoire des paysages** a été largement débattue, en montrant l'intérêt de ce type d'approche, devant être intégrée dans le document stratégique de façade. Deux types d'observatoires du paysage sont proposés : l'un traditionnel (photos), l'autre avec des films sur l'ensemble de la côte (peu onéreux et techniquement au point) avec comme exemple celui de la Corse. **Le groupe des parties prenantes souligne l'absence de références au patrimoine, approche qui permet de faire le lien entre la population, les risques naturels et les paysages**. L'indicateur patrimoine est considéré dans les stratégies nationales de gestion intégrée du trait de côte et de gestion du risque d'inondation. C'est un ancrage au territoire important pour envisager la prospective. Cette approche a notamment été développée par la Mission Val de Loire.

Plusieurs participants ont évoqué le **besoin d'avoir un libre d'accès aux données produites**, ce qui implique **de définir des échelles de restitution en fonction des utilisateurs** et donc d'avoir un catalogue des utilisateurs ; avec l'exemple des plateformes régionales de données et notamment, en Occitanie, OpenIG et la plateforme littorale de la DREAL, ou en PACA, avec le CRIGE PACA.

Enfin, **deux logiques temporelles** sont évoquées : (i) **une approche rétrospective** avec un suivi des données, voire des actions et un besoin de mises à jour régulières pour avoir des états des lieux réguliers et perfectionner les modélisations des processus ; et (ii) **une dimension prospective** qui s'appuie notamment sur les modélisations.

2.1.2 Missions de communication et diffusion des connaissances

La majorité des apports envisage **l'observatoire comme un dispositif en appui aux gestionnaires et parties prenantes publiques, mais de nombreux participants listent aussi des actions ciblant directement la population en lien avec des actions de sensibilisation**. Par exemple, le futur observatoire devra organiser des **actions de formation et de sensibilisation des populations sur les aspects psychologiques**, et des liens seront à créer avec les conseils de citoyens et les conseils de développement des communes. Ainsi, l'expérience des Archives du Sensible du PNR La Narbonnaise a été citée comme exemple d'apport à la sensibilisation ainsi que la maquette du Parc qui permet de montrer au public l'évolution historique de la position du rivage à l'échelle de la plaine Narbonnaise.



Ces questions de sensibilisation ont conduit à évoquer **l'apport possible des "sciences participatives"** qui constituent un moyen à la fois pour recueillir des données et pour les partager avec les citoyens ; et ainsi contribuer à leur information et sensibilisation. Un exemple est donné avec l'observatoire citoyen du Morbihan (CoastSnap) mis en place en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud. Un des groupes propose de s'appuyer sur les conseils de développement pour ce type d'actions.

Au final, de multiples groupes insistent sur le besoin de renforcer la communication sur l'érosion, la submersion, la relocalisation voire plus généralement sur le littoral, mais aussi sur les questions financières et réglementaires. La question des besoins de mutualisation pour réaliser des formations a aussi été abordée en proposant des formations web-culture (exemple : <https://www.e-patrimoines.org/patrimoine/module-4-securite-et-surete/module-4-securite-et-surete-dans-les-lieux-patrimoniaux-de-la-prevention-a-la-repression-cours-en-ligne/>).

Il s'agit de viser non seulement la population, mais aussi les élus et les techniciens en multipliant les opérations et les supports (y compris des réunions publiques) **et en diffusant une culture de l'adaptation et des scénarios d'adaptation relevant de la prospective** (création d'ateliers prospectifs aux échelles locales). L'accent est mis sur les outils innovants, au-delà des films sur les tempêtes, à savoir des bornes interactives sur l'évolution du littoral, des repères de crues, et surtout le champ des jeux sérieux pour lesquels il existe des exemples intéressants (tel LITTOSIM à l'Université de La Rochelle). De même, il est évoqué les travaux innovants issus de l'apport d'étudiants en urbanisme avec l'exemple des dessins de projet prospectif du littoral à Frontignan (<https://dis-leur.fr/montee-des-eaux-120-futurs-architectes-planchent-sur-frontignan-un-cas-decole/>).

2.2 Les missions d'accompagnement et d'appui à la décision

2.2.1 Missions d'appui méthodologique, et d'accompagnement

De nombreux participants soulignent un **besoin d'appui technique pour définir et mettre au point des méthodologies communes, construire des indicateurs communs, et disposer d'une bibliothèque d'exemples de cahiers des charges**. Cet appui méthodologique commun concerne aussi pour certains la définition de protocoles et de supports de communication et de sensibilisation. Les besoins d'accompagnement concernent l'ingénierie de projets notamment pour l'évaluation des besoins de financement et la conception des plans de financement. Au niveau des difficultés méthodologiques, un participant a mis l'accent sur la nécessité d'aborder la question du cumul des incertitudes.

Plus généralement, au-delà de l'accompagnement technique, de très nombreux intervenants ont souligné la nécessité **d'offrir un appui à la décision pour les collectivités**. Des retours d'expériences d'autres observatoires régionaux sont cités pour alimenter des lieux de discussion à la fois entre experts sur les données, les méthodes et protocoles d'acquisition, mais aussi avec les élus et les parties prenantes sur les politiques publiques et leurs mises en œuvre.

2.2.2 Mission de mise en réseau

Les questions de **valorisation des expériences, de diffusion de retours d'expériences et de transfert de bonnes pratiques relatives aux projets de recomposition spatiale** (méthode, durée, mise en œuvre), y compris celles réalisées dans d'autres régions [etc.] sont très largement évoquées. Il est



souhaité **une mise en réseau des techniciens à l'échelle régionale dans l'esprit d'une communauté de pratiques**. La question de la mise en réseau à l'échelle nationale a aussi été évoquée par plusieurs interventions (notamment des participants du Ministère et d'autres régions), qui ont cité le besoin de s'articuler avec les dispositifs existants sur le trait de côte dans les autres régions ou à l'échelle nationale. Ainsi il est noté que la question de la structuration des observatoires sera à l'ordre du jour des réunions du réseau national en 2021.

Plusieurs liens ont été fournis :

- <http://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/>
- <https://www.valde Loire.org/Generer/Qui-fait-quoi/Mission-Val-de-Loire>
- <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Actualites-regionales/Actualite-a-la-une/2013/Val-de-Loire-patrimoine-mondial-Plan-de-gestion>
- http://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20180103_charte_rnotc.pdf

2.2.3 Missions d'étude et d'appui à la décision

Il est noté que **l'observatoire doit pouvoir réaliser lui-même des études** (ou les encadrer) et qu'il doit être **un outil de prospective et d'appui à la concertation**. Il doit pouvoir alimenter les réflexions à des échéances données en fonction des documents stratégiques, et produire des rapports annuels, de façon notamment à aider les élus à choisir les zonages et les types de solutions ainsi qu'à évaluer les budgets correspondants.

2.3 Positionnement institutionnel et fonctionnement

Quelques interventions ont porté sur le statut et le fonctionnement de l'observatoire. Dans un des groupes, les participants ont insisté sur **l'intérêt de constituer un GIP** sur le modèle du GIP Nouvelle-Aquitaine, **et d'avoir une connexion avec les autres observatoires dans le cadre du réseau national**. Il a été aussi évoqué le besoin d'un lien avec les chercheurs, à travers un conseil scientifique. Plus généralement, l'accent a été mis sur **l'idée d'avoir différents collègues** de façon à intégrer aussi des professionnels, mais avec des réunions transversales permettant de croiser les regards des différents collègues. Plusieurs exemples de type d'intervenant ont été mentionnés : CAUE, écoles, etc. Certains soulignent le risque que l'organisation en collège crée des inerties et qu'il faudrait plutôt, ou aussi, avoir des compositions variables en fonction des sujets évoqués.

Aucune mention des interactions avec parlement de la mer n'a été évoquée.

3 Quelques points forts issus de la journée

3.1 Principaux constats

D'une manière générale, l'idée que le changement climatique est une réalité concrète qui fait l'unanimité est partagée. De la même façon, les acteurs présents sur le littoral d'Occitanie souhaitent observer la mise en place d'un tourisme permanent sur l'année, et sortir du modèle de la station balnéaire sur-fréquentée en période estivale. Il y a une volonté d'agir collectivement afin de co-construire le littoral de demain, en identifiant les différents besoins financiers et enjeux de chaque espace. Néanmoins, de nombreuses personnes ne parviennent pas à s'impliquer dans la mise en place d'une recomposition spatiale. Cela montre le manque de communication et de sensibilisation à l'égard



des citoyens. De plus, ces projets sont encore irréalisables au vu de l'administration et de la juridiction actuelles. S'ajoute à cela, l'importance de prendre en compte l'environnement, afin de développer une démarche qui se déroule dans une logique de transition écologique.

Ainsi plusieurs constats peuvent être faits :

- L'existence d'un consensus sur la montée du niveau de la mer et les risques littoraux : il ne s'agit plus d'un risque, mais d'une réalité concrète ;
- La nécessité de passer à un tourisme permanent sur l'année, de sortir du modèle de la station balnéaire sur-fréquentée en saison estivale. Secteur avec beaucoup d'enjeux, et représentant une manne financière importante, d'où l'indispensable besoin de débattre collectivement ;
- Le besoin de développer les observatoires-plateformes qui permettent de mutualiser les moyens et les savoirs collectés ;
- La nécessité que le déploiement des projets soit garant d'un développement économique dynamique permettant d'engager des mutations et des redéploiements économiques profitables au territoire ;
- L'impératif de s'appuyer sur des processus de co-construction et de partenariats.

En lien avec ces constats quelques défis ont été identifiés : le cadre de vie de demain, la définition d'un nouveau « modèle » de tourisme, la définition d'une stratégie pour les biens et activités de première ligne, le besoin d'une identité nouvelle à donner aux territoires.

Plusieurs freins ont été évoqués :

- Culturel/Représentation sociale : tous ne se projettent pas dans ces projets de recomposition spatiale. Tentation de désengagement de la part des citoyens (acceptabilité, thématiques anxieuses) ;
- Économique, juridique, notamment les contraintes du foncier et du manque de marge de manœuvre ;
- Communication : manque de lisibilité, de compréhension des mots, des notions ;
- Absence de la prise en compte de la biodiversité : nécessité de préservation des écosystèmes existants. La recomposition spatiale ne doit pas se faire au détriment de la nature.

Concernant le caractère progressif de l'adaptation, la question de l'identification des signaux pour agir et la définition des repères temporels et spatiaux ont été largement mises en avant. Il est notamment attendu que la puissance publique pose concrètement des dates et des limites pour engager de nouvelles logiques.

3.2 Interventions de clôture et perspectives

D'un point de vue général, il y a consensus sur la nécessité d'adapter dès maintenant les territoires littoraux et rétro-littoraux aux effets du changement climatique. L'ensemble de la communauté gouvernante, ainsi que les acteurs sociaux et économiques sont favorables à la co-construction d'une stratégie dont la ligne directrice est la recomposition spatiale. On parle alors de certitudes et de consensus sur ce sujet et de la conscientisation du fait « qu'il faut agir ».

Le Plan Littoral 21 - qui revêt trois grands axes : la transition écologique et énergétique, l'économie bleue et la cohésion sociale - engage une démarche autour de la recomposition spatiale



dont les enjeux sont multiples : le tourisme de demain, le social et le sociétal, l'environnement, les biens exposés aux risques, les solidarités territoriales, etc.

Les freins culturels et sociaux sont importants. La recomposition spatiale n'est pas « vivre comme maintenant mais juste quelques mètres plus loin » mais bien adapter les territoires, et surtout introduire le fait qu'on ne pourra plus « vivre comme maintenant à l'avenir ». Pour les élus, ce processus de long terme ne pourra pas se faire sans les populations locales, d'où l'intérêt de mettre en place dès aujourd'hui des moyens de communication, de sensibilisation et de pédagogie efficaces. Pour autant, il est aussi primordial que les notions concernant la recomposition spatiale soient actées et partagées par la communauté gouvernante, et par les acteurs économiques et sociaux, afin d'avoir un discours et des démarches cohérentes.

Ces considérations complexes sont d'autant plus difficiles à organiser sur le temps long, qui demande des efforts de projection notamment de la part des élus. C'est ce que remarque le groupe des parties prenantes en examinant l'ensemble des autres groupes. Le constat est que « plus on est dans l'avenir plus on a du mal à proposer ». En conséquence, pour l'ensemble des groupes, les projections vers 2030 et encore plus vers 2050 ont été très peu étayées. S'ajoute à cela, l'appropriation pour les élus de ces démarches longues qui dépassent alors la durée de leur mandat.

L'implication de l'État dans ces stratégies est inéluctable. Les participants se sont saisis de la question : « quels signaux la puissance publique envoie sur ce sujet, sur ces enjeux sociaux et culturels, sur ces enjeux technico-économiques ? ». La communication auprès du grand public afin de faire connaître ce sujet revêt un caractère important. De plus, il y a beaucoup d'attentes sur des jalons temporels, voire spatiaux temporels pour commencer à se projeter. En déclinaison de cette stratégie régionale, les acteurs ont besoin d'éléments factuels (cartes, simulations, etc.), d'avoir des méthodes et des outils qui aident à décliner dans un plan d'action local, et d'avoir une communication adaptée, engageante, rassurante mais déterminée. Outre ce besoin de communication, les outils, la réglementation et la régulation publique sont aussi des instruments attendus afin de donner les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de ces objectifs.

Un des enjeux qui a été mainte fois relaté est celui de la gestion des flux touristiques. L'intégration de cette dimension touristique - qui est de loin la première source de revenu des territoires littoraux d'Occitanie - est un sujet sensible et peut entraîner la cristallisation de beaucoup d'enjeux. La stratégie est tournée aujourd'hui vers un décloisonnement et un traitement des enjeux de façon systémiques et non plus séparément. Les problématiques du tourisme et de l'aménagement du territoire doivent être prises conjointement.

La dimension environnementale a été également abordée. Certains participants regrettent que ces éléments environnementaux ne soient pas assez intégrés dans les discours et dans les éléments stratégiques. Les questions de biodiversité, de renaturation, de régulation de l'artificialisation, des solutions fondées sur la nature sont peu mises en avant. De plus, il est certes important de préserver les écosystèmes existants mais la stratégie doit aussi prendre en considération la création d'écosystèmes liée à la renaturation.

Pour finir, l'État et les élus travaillent sur le projet de loi climat-résilience, et les risques littoraux font partis des sujets importants. Au niveau régional, la démarche s'engage à travers une initiative Etat/Région/Collectivités avec des bases comme la SRGITC (2018) qui se traduit par des



stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, des ateliers des territoires, des outils comme des PPA ou le CPER. La volonté aujourd'hui est d'embarquer le travail de l'échelon territoire (SCOT, PLU, Stratégie locale de gestion intégrée), avec un agenda de co-construction à partir de ce travail, afin de mobiliser les acteurs des territoires avec des enquêtes, des entretiens, des plénières. L'objectif est d'aller vers un plan régional d'actions locales.



ANNEXES

Listes des annexes :

- ANNEXE 1 : Liste des participants à la journée
- ANNEXE 2 : Compte rendu des présentations introductives (hors rapport SAVE)
- ANNEXE 3 : Synthèse du chat
- ANNEXE 4 : Compilation des post-it



ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme de travail
Amar	Jean-Charles	EPTB Vidourle
Andre	Camille	GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine
Arnassant	Stéphan	Parc Naturel Régional de Camargue
Penloup	Aura	Le Grand Narbonne communauté d'agglomération
Aylagas	Pierre	Ceser commission 6 : méditerranée -littoral-relations internationales
Bakour	Laetitia	Communauté Agglomération Pays de l'Or
Ballester	Daniel	Ville de Valras-Plage
Balouin	Yann	BRGM
Balufin	Etienne	SMMAR – EPTB Aude
Banegas	Brigitte	Particulier
Barbe	Pierre	Citoyen du littoral
Bardin	Isabelle	Pôle mer méditerranée
Barrera	Anahi	Agence de l'eau RMC délégation de Montpellier
Barry	Maladho	Cerescor
Barthes	Laurine	DDTM11
Bellera	Jean-François	Résident de Canet en Roussillon
Bellini	Grégory	Office de l'Environnement de la Corse
Berthereau	Jessica	Indépendante
Berthomieu	Sylvie	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
Bidault	Stephanie	Cepri
Bignon	Walter	Mairie de Marseillan
Blanchard	Hervé	Université de Perpignan
Bleuset	Angelique	Mairie Canet-en-Roussillon
Boj	Marie	Indépendante
Bongarts lebbe	Théophile	Plateforme océan & climat
Bouillevaux bréard	Pascale	Mairie de Le Grau du Roi
Bouldoire	Pierre	Conseil Départemental de l'Hérault
Bourdeau	Sebastien	IGN
Boursiac	Anne	EPTB Lez
Boyer	Marie-laure	Mairie
Brousse	Flora	Mairie de Torreilles
Brunelle	Tom	OpenIg
Brunet	Jean-romain	Région Occitanie
Bruyère	Delphine	Association c'est ma nature
Bucas	Peggy	DREAL PACA
Caballero	Abigail	Commune de Le Grau du Roi
Cajoly	Eric	IGN
Calas	Quentin	Pôle mer méditerranée
Certain	Raphael	Cefrem upvd-cnrs
Chambard	Virginie	A propos
Chantal	Gil	Selarl gil-cros
Chappert-gaujal	Nathalie	Mairie de Leucate
Chaudoir	Gwendoline	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée



Colomines Bodinier	Marie-Christine	Racou2030
Conti	Bernadette	Adocc
Cottalorda	David	SMBT
Courp	Thierry	Cefrem-upvd
Covato	Fabrice	Commune d'Argelès-sur-Mer
Crapiz	Emmanuel	Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée
Crévillers	Pauline	Étudiante de l'École de la Nature et du Paysage (ENP-INSA CVL) de Blois
Cros	Myriam	Openlg
Danillon	Hugo	SMMAR
De Cambiaire	Arthur	Ministère de la Transition écologique
De paris	Céline	Symadrem
De Pontbriand	Constantin	Direction de l'eau et de la biodiversité
Deglaire	Margaux	Institut Marin du Seaquarium
Del poso	Thierry	Mairie de Saint-Cyprien
Desseigne	Serge	Montpellier Méditerranée Métropole
Devignol	Lisa	Plateforme océan & climat
Dollé	Claire	DREAL Occitanie
Douay	Jacques	Ffv
Drai	Sophie	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Dufresne	Philippe	DREAL Occitanie
Dumont	Sylvie	Mairie de Sérignan
Dumontier	Marc	Parc Naturel Marin du Golfe du Lion / OFB
Dupuy	Françoise	Conseil Départemental de l'Hérault
Durand	Helene	Alisé géomatique
Durand	Séverine	Maire de Frontignan
Duteyrat	Agnès	CEREMA - Direction territoriale Méditerranée - Agence de Montpellier
Erouart	Bruno	Privé
Fajon-herviou	Céline	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (pmmcu)
Farelle	Catherine	DREAL Occitanie
Faure	Eloïse	Surfrider foundation europe
Fiala	Aline	Ccnpa
Figueres	Caroline	Racou2030
Folliard	Maryvonne	Suez consulting
Forest	Sebastien	DREAL Occitanie
Foulc	Ludovic	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Gabaudan	Philippe	Mairie de Palavas-les-Flots
Garlan	Thierry	Shom
Gautier	Stéphanie	PMMCU
Gillery	Jean-Pierre	Ville de Collioure
Goncalves	Sergio	Surfrider foundation
Goze	Eve	SCOT Plaine du Roussillon
Grau	Christian	Mairie de Cerbère
Gravey	Maryse	Citoyens pour le climat
Gueylard	Michaël	Mairie de MARSEILLAN
Guilhou	Yannick	DDTM11



Guilpain	Nicolas	Mairie de Leucate
Guiot	Anne	Karwan
Hart	Clare	Montpellier Méditerranée Métropole
Hirard	Renaud	Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Iziquel	Yvon	Sète Agglopôle Méditerranée
Jamma	Alicia	Mairie de Bouzigues
Javelas	Aude	Syndicat Mixte de la Camargue gardoise
Jeanjean	Christian	Mairie de Palavas-les-Flots
Jourdan	Didier	Shom
Katchoura	Stéphane	RNN Mas Larrieu - commune d'Argelès-su-Mer
Kerbiguet	Elodie	Mairie de Bouzigues
Kerjean	Lucie	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Khettou	Cassandra	Carf
Kleszczewski	Elodie	Cerema Méditerranée
Koffler	Albert	Tencate
Lartaud	Franck	Observatoire océanologique Banyuls-sur-Mer
Lauret	Stéphane	SM SCoT du Biterrois
Lavois	Mélanie	Laboratoire de recherche Art-Dev, mairie de Saint-Cyprien
Le guern	Julien	Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
Le lan	Celia	Suez consulting
Lecolle	Laura	CPIE Bassin de Thau
Lenfant	Philippe	Université de Perpignan
Leroy-therville	Stéphane	Région Occitanie
Licari	Marie-Laure	Département des Pyrénées-Orientales
Loup	Jérôme	Région Occitanie
Lozano	Sandrine	Commune de Sainte-Marie-la-Mer
Magnin	Hervé	PNMGL
Marand	Kevin	SCoT du Biterrois
Marcassin	Jean-Marie	Asame
Margail	Cécile	Mairie de Torreilles
Martinez	Manuel	Cerema
Masscheleyn	Nathalie	Mairie
Mauger	Charlotte	Dsp port de commerce de port la nouvelle
Michel	Charlotte	Usages et territoires
Michel	Laura	Save
Michel	Yves	Mairie de Marseillan
Millescamps	Bastien	Instadron Perpignan
Millet	Denis	SM SCoT du Biterrois
Montez	Fabrice	Conseil Départemental du Gard
Monville	Isabelle	Communauté d'agglomération de la riviera française
Moreau	Anne-Laure	Cepri
Moussette	Sophie	Sgmer
Mundler	Cécile	Département du Gard
Murta barros	Sylvie	CC. Terre de Camargue
Negret	Veronique	Montpellier Méditerranée Métropole
Novellas	Ken	Laboratoire de Recherche en Projet de Paysage / CY Université



Orth	Christophe	Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) - EPTB Or
Osswald	Sarah	Mairie
Pageau	Pierre	Région Occitanie
Pallarès	Serge	UVPO
Palvadeau	Eric	BRGM - Direction régionale Occitanie
Pasquet	Flore	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Petitcolas	Christelle	Ville de Narbonne
Pezin	Annie	Ville d'Elne
Picot	Juliette	Métropole de Montpellier
Pinon	Laurent	Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du var
Poch	François	Aquatile plongée
Poireau	Elise	DREAL Bretagne
Porlan	Patrick	Port Sainte-Marie-la-Mer
Poure	Stéphane	Communauté de Communes Sud-Roussillon
Prenveille	Adrien	Surfrider foundation europe
Privat	Adrien	Conservatoire du littoral
Prud'hon	Xavier	DDTM 66
Querbes	Aurélien	Perpignan Méditerranée Métropole
Quéré	Stéphanie	Département de l'Aude
Queulin	Pauline	DDTM34
Raoult	Emmanuel	Montpellier 3M
Redondo	Marlène	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Renzoni	Julien	DDTM34
Respaut	Catherine	Montpellier Méditerranée Métropole
Retailleau	Cécile	Conseil Départemental de l'Hérault
Reverbel	Guy	Mairie Palavas-les-Flots
Ribeyre	Sylvain	Pays de l'Or Agglomération
Rigaud	Vincent	Ifremer
Robin	Nicolas	Cefrem-upvd
Rochet	Isabelle	DDTM 66
Rolland	Martine	Département 66
Roquelaure	Claude	Ville de Port-la-Nouvelle
Roques	Gwenaëlle	Mairie de Narbonne
Rosso	Christophe	Mairie du Grau-du-Roi
Roumeau	Stéphane	Syndicat Mixte du Bassin de Thau
Roussel	Cyril	Office Français de la Biodiversité
Ruiz de galarreta	Marlène	Commune
Ruyschaert	Frédéric	Ministère de la transition écologique / direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN/DEB/ELM2)
Ruyssen	Maria	Ifremer
Sarre	Marie	Conseil Départemental de l'Hérault
Saucerotte	Bernard	CA. Hérault Méditerranée (CAHM), et 1° adjoint Ville de Vias
Schemla	Daniel	Spl sillages
Sicard	Nathalie	Splpm
Solé	Jean-Michel	Mairie de Banyuls-sur-Mer
Taillade	Florence	Ville de Valras-Plage



Thevenot	Ophelie	DDTM83
Trilla	Magali	CD66
Vacquier	Géraldine	Syble- EPTB Lez
Vanderhooft	Isabelle	Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération
Varraud	Emilie	CPIE Bassin de Thau
Venoux	Nicolas	DDTM 11/Service Aménagement Mer et Territoire
Veyre	Nathalie	Ceser occitanie
Vianet	Régis	Communauté de Communes Terre de Camargue
Villetard	Morgane	Arb Occitanie
Vionnet	Pierre	DREAL Occitanie
Vitasse	Florence	Ville de Narbonne
Taillade	Florence	Ville de Valras-Plage
Thevenot	Ophelie	DDTM83
Trilla	Magali	CD66
Vacquier	Géraldine	Syble- EPTB Lez

ANNEXE 2 – COMPTE RENDU DES PRESENTATIONS INTRODUCTIVES (hors rapport SaVE)

10h00 – 10h15 Introduction par Jean-Jacques FRESKO (L'Agence Nature)

Cet atelier participatif, qui réunit tous les partenaires du Plan Littoral 21, est une étape à la mise en place du plan d'action pour l'adaptation du littoral face au changement climatique.

En effet, le réchauffement climatique se manifeste par divers risques sur les façades littorales de France, et notamment sur la façade maritime du Golfe du Lion. Parmi ceux-ci, l'élévation du niveau de la mer, qui favorise le phénomène d'érosion sur le littoral, et la fréquence des périodes de submersion marine. Ces observations sont certaines et vérifiées. Si l'ensemble des risques provoqués par le dérèglement climatique est une certitude, il est alors possible de l'anticiper.

Ambitions littoral et Plan Littoral 21 visent à faire du littoral une vitrine de la résilience écologique, de l'innovation par la modernisation, et un développement équilibré des territoires littoraux. Il ne peut avoir de « Plan sans Ambition » ; une gouvernance, qui implique de faire des choix et de prendre des décisions, pour la vision future de l'aménagement du littoral est primordiale.

L'objectif de cette démarche est de repenser l'aménagement du littoral d'Occitanie de demain face au changement climatique, dans une logique de co-construction. C'est-à-dire qu'il faut prendre en compte l'avis de chaque acteur présent (État, collectivités territoriales, élus, chargés d'étude, scientifiques, ...). Cette coopération et concertation permettront le développement d'une vision prospective du littoral d'Occitanie, afin de mettre en œuvre les outils nécessaires à cette ambition.

10h30 – 11h40 La vision stratégique de l'Etat et de la Région

Nicolas HESSE – Secrétaire Général aux Affaires Régionales – Préfecture de la Région Occitanie

La vision de l'État pour faire face au changement climatique repose sur un constat : sur l'ensemble du littoral d'Occitanie (qui représente un linéaire de 220km de plages, et un total de 54 communes), la situation du changement climatique est une réalité concrète. En effet, on estime que l'aire méditerranéenne se réchauffe 20 fois plus rapidement que la moyenne mondiale, cela implique une montée des eaux entre 77cm et 1m à l'horizon 2100 avec une accentuation du phénomène



d'érosion et la fréquence des tempêtes marines qui se multiplient sur les côtes. Il est donc nécessaire d'anticiper au maximum les effets de cette réalité déjà en marche.

De nombreux outils opérationnels ont permis de nourrir et alimenter une réflexion autour d'une gestion intégrée du trait de côte à court, moyen et long terme à diverses échelles, tel qu'en 2018 avec la Stratégie Régionale Intégrée du Trait de Côte. Plus récemment, le projet de loi Climat et Résilience porté par le Ministère de la Transition Ecologique, a été présenté en Conseil des ministres.

L'Etat accompagne les collectivités locales face aux défis de l'adaptation au changement climatique : rechargements sédimentaires dans le Golfe d'Aigues-Mortes, reconstitution du cordon dunaire et recul de la route du Grand et du Petit Travers, ou encore lors de la réflexion autour de l'utilisation de bois flottés, déposés lors de la tempête Gloria. Ainsi, l'objectif est d'accélérer les capacités des communes littorales à faire face à la problématique climatique. Pour cela, il est nécessaire de laisser les élus et les collectivités locales prendre parti à la réflexion, afin de les sensibiliser sur les impacts globaux : sociaux, économiques et environnementaux, pouvant survenir lors d'une redéfinition de la vision actuelle de « l'économie bleue ». La capacité des territoires à faire face aux effets du réchauffement climatique requiert un partenariat fort, solide et efficient entre l'État et la région. Ce travail collectif des entités publiques est déjà à l'œuvre, il en va de le renforcer, de l'améliorer afin de soutenir dans la durée les collectivités locales dans leurs projets.

Didier CODORNIU – Premier Vice-Président
de la Région Occitanie – Mairie de Gruissan



Dans la démarche du Plan Littoral 21, il existe un partenariat total, avec la volonté de mettre en place une stratégie opérationnelle. Le terme de co-construction se doit d'être le maître mot. Les réflexions se tournent vers les divers enjeux présents sur le littoral. En effet, en lien avec ce qui a été précédemment énoncé par Nicolas HESSE, le littoral d'Occitanie représente un poids économique, et cela peut notamment s'observer avec la présence de 45 000 emplois. Cependant, le littoral est soumis à une grande vulnérabilité face aux risques que rencontre la côte (élévation du niveau de la mer, phénomène d'érosion et tempêtes). Depuis longtemps, l'homme se défend à l'aide d'enrochement ou de digues, ou *a contrario* il opte pour un laisser-faire. Il faut affronter ses difficultés et s'adapter continuellement. Pour cela, il faut jouer en collectif (banque des territoires, EPCI, chercheurs, ...), afin d'échanger des données, des expérimentations, des expériences pour envisager une réduction de la vulnérabilité. Le Parlement de la mer entre également dans cette démarche.

Le Plan Littoral 21 se partage en deux axes : la résilience et le développement économique. Il est important de ne pas négliger la qualité écologique, cependant l'économie compte énormément. Ces deux volets (économique et environnemental) sont à concilier. Selon le territoire en question, les méthodologies du recul stratégique seront très différentes et seront à adapter dans le cadre de la contractualisation du Plan Littoral 21, pour la mise en place d'appuis techniques et financiers dans la planification des espaces littoraux futurs.



Michel MOLY – Président du Parc naturel marin du Golfe du Lion –
Premier Vice-Président du département 66



Fort de défendre le modèle du Parc naturel marin du Golfe du Lion, comme étant une réelle opportunité pour les communes situées dans le périmètre du PNM. Effectivement, le conseil regroupant une palette d'acteurs aux statuts divers, forme alors un exemple, un appui pour les communes, en termes de gouvernance globale à petite échelle. Le PNM se veut profitable pour les communes, en ce sens qu'il partage des compétences, des expériences et qu'il regroupe de nombreux professionnels dans l'objectif de gérer ce patrimoine naturel, de faire perdurer son fonctionnement pour les générations futures. L'intégralité de ces savoirs, aussi divers soient-ils, est une spécificité et un véritable atout, qui doit être accessible à tous.

Stéphanie DUPUY-LYON – Directrice générale de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)



Stéphanie Dupuy-Lyon aborde le projet de la loi climat-résilience plus spécifiquement son article 58. Elle mentionne le besoin d'un renouvellement du cadre juridique pour accompagner les territoires littoraux dans leurs projets d'aménagement. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les travaux juridiques de la décennie passée mais d'engager un cadre (notamment sur l'urbanisme et le foncier) permettant la mise en œuvre des projets de recomposition spatiale des biens et des activités sur les littoraux français. Par ailleurs, il est indispensable d'améliorer la connaissance du phénomène d'érosion et cela passe par une importante phase d'études et de cartographies plus approfondies encore sur le recul du trait de côte. Ces modélisations mettent alors en évidence les territoires plus ou moins menacés et éclairent sur la temporalité de la gestion et de l'anticipation auxquels font face et/ou doivent faire face les collectivités. De plus, le volet des financements, demeure flou (en révision), mais s'étalera sur un siècle. Elle assure que les territoires usant par exemple du droit de préemption (nouveau apportée par ce projet de loi), ou d'expropriation pour cause d'utilité publique, seront accompagnés financièrement. Là encore, l'idée de différenciation des territoires et de prise en compte de leurs caractéristiques est à garder en mémoire. Tous ne sont pas exposés aux mêmes problématiques, tous ne cumulent pas des expositions multiples aux risques, et enfin tous ne sont pas dotés des mêmes moyens et connaissances. En dernier lieu, elle souligne qu'il ne s'agit pas de mesures coercitives, mais bien d'une boîte à outils et d'une démarche basée sur un volontariat émanant des



territoires. De ce fait tous les territoires ne s'engagent pas dans les programmes participatifs, pour l'heure trois communes (située sur la façade atlantique) font l'objet de territoires pilotes, et deux sont en étude sur le littoral méditerranéen.

L'article 58 vise 4 points :

- Améliorer la connaissance du phénomène.
- Apporter des solutions aux biens déjà existants.
- Limiter l'exposition de nouveaux biens et envisager les territoires actuels sans aggraver l'exposition de nouveaux biens.
- Possibilité de recomposition spatiale, de déplacer des « bouts de territoires » à une échelle intercommunale.

L'article 58 a pour but de compléter le code de l'urbanisme avec une boîte à outils renouvelée. Pour agir en matière de recomposition spatiale, la mise en place de nouveaux outils d'aménagement, d'urbanisme et de planification seront nécessaires.

11h40 – 12h40 Élaboration d'un plan d'action régional et mise en place d'une gouvernance de gestion du littoral : point étape et échanges avec les participants (*association SaVE et EID-Méditerranée*)

Quelques notions éclaircies (chat) :

Le terme « Observatoire » est souvent considéré comme un outil de gestion de données. Pourtant, cette notion est beaucoup plus large et permet également de désigner un outil de discussion, de partage et d'échange. C'est pour quoi « plateforme » ou encore « dispositif » sont utilisés pour remplacer le terme précédent.

Il est intéressant de mentionner que le Plan Littoral 21 et la démarche participative amènent une dimension beaucoup plus profonde à une gestion autrefois linéaire. Pour cela, nous pouvons nous demander jusqu'où les personnes se sentent-elles en zone littorale.

Les notions de « relocalisation » et de « recomposition spatiale » sont à nuancer.

A la question « Comment conjuguer économie et impératif de recomposition spatiale, lequel des deux prend le dessus sur l'autre ? », il a été répondu que certaines activités économiques existantes aujourd'hui sont non-délocalisables, en vue de la nécessité de leur proximité à la mer, telles que les ports maritimes. Il est évident que certaines se délocaliseront plus facilement que d'autres, suivant les coûts sociaux, économiques et environnementaux. D'autre part, c'est aussi la situation de l'état d'urgence qui jouera un grand rôle dans cette décision. La question n'est donc pas de savoir s'il faudra renoncer à certaines activités économiques, mais bien quelle sera la capacité des territoires à s'adapter à leur nouvel emplacement et enjeux qu'ils comportent. Les choix des communes littorales s'orienteront en fonction de leurs stratégies d'adaptation établies.

13h50 – 14h00 « Des solutions pour le littoral d'Occitanie »

La vision du grand public et des acteurs socio-économiques en Région suite aux immersions de terrain par **Nicolas TRILLAUD** – *Le Lab' de la Région*

Le Lab' a pour mission de comprendre la vision des usagers afin de développer une logique de co-construction, et d'accompagner les évolutions des territoires littoraux d'Occitanie. Différentes observations des acteurs du littoral ont pu être relevées afin d'orienter les objectifs et perspectives du littoral de demain dans le cadre du Plan Littoral 21. Les habitants de la côte sont à la recherche d'un



mode de vie apaisé, en adéquation avec l'économie locale. Ils estiment qu'il y a une forte pression estivale, qu'il serait nécessaire de réguler. De même, il serait intéressant de remettre l'environnement au cœur des projets, et ainsi agir sur les comportements humains. Les élus songent à faire de leurs communes des villes touristiques permanentes. Certains, bien qu'ils aient conscience des risques, trouvent le terme de relocalisation spatiale trop anxiogène, et trop brutal. Cela montre le besoin de pédagogie et de sensibilisation des citoyens pour qu'ils puissent participer activement à la recherche de solutions.

Au total, 6 défis sont mis en avant par le travail du LAB, suite aux enquêtes d'immersion :

- le tourisme
 - l'identité
 - le cadre de vie
 - les enjeux de demain
 - la première ligne déclinée en deux axes : les solutions d'adaptation et la sensibilisation
- Ceux-ci réunissent des solutions innovatrices dans une logique de co-construction.



ANNEXE 3 - SYNTHÈSE DU CHAT ET RÉFLEXION AUTOUR DES PRÉSENTATIONS

Présentations de Nicolas Hesse (secrétaire général aux affaires régionales), de Didier Codorniou (Premier Vice-Président de la Région Occitanie) et de Michel Moly (Président du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion)

La question des échelles d'action a été de suite abordée avec comme interrogation « le bon périmètre ». La réflexion débute sur la création d'EPTB littoraux sur tout le territoire d'Occitanie, établi sur « *le bon périmètre hydrographique aux côtés de l'État et des collectivités* ». Un autre répondant propose de s'appuyer sur un travail de structuration réalisé en concertations, en cours sur le Golfe d'Aigues-Mortes dont l'un des objets sera de définir le « contour juridique de cette structuration ».

Ensuite, un participant souligne le **caractère indispensable du rôle de l'État que ce soit en amont ou en accompagnement des projets. La co-construction doit être le « maître mot »**. Dans les domaines suivants : « *porté à connaissance et de cadrage de la stratégie globale, notamment dans les cas, encore fréquents, de déni ou de mobilisation insuffisante* ». Des illustrations ont été apportées, montrant notamment l'entente et la gouvernance :

- « *La région Occitanie participe au financement de la production en 2021-2023 par l'IGN des données Lidar haute densité et des prises de vues départementales à très haute résolution. C'est l'illustration de la gouvernance commune des données géographiques qui est mise en place au sein du CRIG Occitanie avec la DREAL, la Région OPenIG et IGN* ».
- Concernant le modèle de gouvernance de Parc Naturel Marin (zone multi-usage des eaux marines) « *l'expérience d'un polder néerlandais et donc de penser au modèle de gestion des Waterschappen aux Pays-Bas* » est intéressante. En effet ils gèrent les polders néerlandais depuis leur création en 1255. Cette longue expérience pourrait notamment aider dans la mise en place « *des relations entre ces organisations et les communes, les gouvernements centraux, etc....* »

Il est toutefois précisé que les données se multiplient et sont de plus en plus co-produites entre l'État et la région. Le prochain défi à relever sera plutôt « *la diffusion et réappropriation de la connaissance pour asseoir une stratégie éclairée et partagée* ».

Présentation de Stéphanie Dupuy-Lyon et de Fabienne Ricard (DGALN)

Les principales questions ont été axées sur l'article 58 du projet de loi climat-résilience. L'article intègre la mise en place d'une boîte à outil permettant d'aider les collectivités à mettre en place des projets de recomposition spatiale.

Plusieurs participants se posent la question **des outils de cette boîte à outils** et énoncent le fait que « *la boîte à outils en termes de gestion du risque érosion et de ses impacts est loin d'être complète : la stratégie nationale n'a pas d'existence réglementaire, tout comme les stratégies locales des territoires, les EPCI et communes y voient-ils clair sur ces sujets sur le littoral en Occitanie ? Ne serait-ce pas utile de savoir comment mieux gérer les situations d'urgence, tout en préparant l'avenir et la recomposition spatiale ?* ».

En réponse, l'État affirme que le projet de loi ne prévoit pas tout, et il existe déjà des dispositions comme les PPA, les processus d'expropriation pour cause d'utilité publique, ou encore le droit de préemption des espaces naturels sensibles. De plus, concernant la notion d'urgence, l'État met l'accent sur l'objectif **d'évitement** ces situations d'urgences, avec notamment comme outil « *l'anticipation* ».

Certains outils ont été cités, tels que :



- Le fait de légiférer par ordonnances
- Le droit de préemption spécifique permettant de renaturer les espaces
- Les Ateliers des Territoires
- Les PPA

Un des participants a cité également « *le plan paysage* » qui pour lui pourrait être un « *outil transversal aux politiques sectorielles qui répond à cette résultante territoriale* ».

Cette boîte à outils sera à travailler avec les territoires concernés. Notamment à travers les PPA, initié par l'appel à manifestations d'intérêt.

D'autres questions ont émergé concernant **l'appel à manifestation d'intérêt** lancé en juillet 2020. Cet appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif est la mise en place de PPA dont certains concernent la notion d'érosion et plus largement la recomposition spatiale s'articule sur trois territoires pilotes (Gouville, Lacanau et St-Jean-de-Luz) afin de tester cette boîte à outils. L'État précise que « *au-delà des écritures du projet de loi, l'objectif est de se servir de ces territoires comme des laboratoires, sur le plan juridique pour voir si les dispositions proposées sont suffisantes, également en matière de financement. Le financement doit se réaliser en fonction des phasages (commence par l'information des populations, la gestion des biens et la recomposition spatiale). Les stratégies locales sont un socle incontournable car cela permet à l'ensemble des acteurs de travailler ensemble. Pour l'État c'est fondamental.* ». Concernant le territoire d'Occitanie, même si, à l'heure de l'atelier aucun territoire pilote n'est présent en Occitanie, il s'avère que Perpignan Méditerranée Métropole est retenu sur le volet "recomposition spatiale" sur un AMI lancé en 2019.

Plus largement, des questionnements se pose sur une **potentielle une coordination de ces stratégies au-delà du territoire national**, notamment avec l'Espagne et l'Italie qui ont les mêmes problématiques liées à l'érosion. A ce jour, il n'existe pas de coordination en tant que telle, mais le Premier Ministre a demandé aux inspections générales (IGA, IGF et CGEDD) de travailler sur le sujet en mars 2019, au terme duquel un benchmarking a été réalisé. *In fine*, ce rapport montre qu'il y a peu d'initiative même au-delà de l'espace européen. Les quelques cas de recomposition sont essentiellement en Angleterre et en Australie.

La crainte de la réduire au minimum l'intervention du législateur a été mentionnée plusieurs fois. Or, il n'est pas question de réduire son intervention, mais bien qu'il y ait « *un débat au fond lors du parlement et seront intégrés les différents rapports juridiques qui embarque dans la démarche les services déconcentrés* ».

De façon plus spécifique au sujet de la recomposition spatiale **les questions sur les biens exposés et sur les projets ayant un impact en termes d'érosion** ont été débattues. Un participant rappelle que « *ce ne sont pas les habitations exposées aux risques qui se sont rapprochées du rivage : " les habitations sont trop proches du rivage" mais que c'est la mer qui se rapproche des habitations* ». S'ajoute la réflexion de l'État, qui précise que « *l'idée dans le projet de loi, vise les biens atteints par l'érosion à court terme. De façon générale, un projet est un phasage qui peut être très long dans le temps. Dans ce phasage, il y a une phase où il faudra protéger les biens avant de passer à la recomposition. La réflexion doit se faire au niveau local, soit des ouvrages en durs ou soit des ouvrages souples qui sont de l'ordre du vivre avec. Cela fait partie des projets de territoires, qui nécessiteront une analyse au cas par cas* ».

Enfin, un des participants insiste sur le fait qu'il « *faut mettre en adéquation l'aménagement avec le changement climatique qui implique des ressources en eau moins abondantes et plus variables, des*



milieux aquatiques fragilisés, des zones humides en sursis, des risques accrus de pollution et eutrophisation ». Il ajoute que cette adéquation doit être faite avec « *la diminution des ressources en eau, avec des actions d'économie d'eau à tous niveaux (collectivités, espaces verts, agricoles, industriels, particuliers), de dés-imperméabilisations des sols (permettant une meilleure recharge des nappes et une réduction des ruissellements), éviter l'artificialisation de sols, restaurer les fonctionnalités des zones humides et des milieux aquatiques permettant une résilience au changement climatique* ». Il émet l'idée que les outils juridiques sont nécessaires mais ils doivent s'accompagner de « *solutions fondées par la nature et les services écosystémiques doivent être mis en avant* ». Pour finir, il met l'accent sur une démarche ambitieuse de la recomposition spatiale, dont la progressivité des actions est indispensable en évitant des mesures de « *mal adaptation, ou à regret* ». L'idée de l'échelle temporelle sur le long terme (40 ans) est pertinente et permet de s'assurer de « *l'efficacité des actions* ». Cette échelle de long terme doit évidemment prendre en compte les phénomènes d'érosion déjà existants, d'où l'importance d'une planification avec plusieurs phasages.

Présentation de Hélène Rey-Valette (Groupement SaVE) : présentation de l'étude et déroulée

L'hésitation de sémantique entre « Observatoire » et « Plateforme » est une réflexion qu'a portée SaVE. Elle pose la question des actions que cette Plateforme portera. « *La notion d'observatoire n'est pas toujours la même en fonction des personnes qui l'utilisent* ». En effet, il est vu comme « *un outil de gestion de données* », or l'ambition est bien d'intégrer le volet « *animation et concertation et en particulier la discussion des besoins* ». Cet outil a vocation à devenir « *un outil de mise en réseau, de discussion, d'appropriation des problèmes au-delà de la gestion des outils* ». La dénomination a commencé par « Observatoire », ce mot semble trop restrictif et l'idée n'est pas d'en faire une boîte à outil technique de la donnée. « *L'ambition est beaucoup plus large, en particulier de bien s'approprier l'usage des données, de regarder comment les communes fonctionnent, quelles données elles ont déjà, comment elles se représentent la recomposition spatiale, du coup quels types de suivi on a besoin ? D'où la réflexion entre les mots observatoire plateforme voire dispositif* ».

Un participant rappelle la définition de l'observatoire selon la charte du réseau national : « *est considéré comme un observatoire du trait de côte toute entité assurant une action régulière d'observation et de production de données fiables, favorisant leur diffusion et la connaissance des phénomènes d'évolution du trait de côte et des environnements littoraux* ».

Une autre réflexion a été abordé concernant **la structure des observatoires/plateformes**. L'idée n'est pas ici de repartir de zéro mais bien de « *valoriser l'existant en structurant efficacement ce dispositif* ». L'initiative de suivi morphologique initiée par Ouest Hérault entre les 3 EPCI (CAHM, CABEM, CC La Domitienne) et le Département de l'Hérault est un bon exemple de structuration que la stratégie de recomposition spatiale veut mettre en place. « *L'idée est que plusieurs EPCI ou plusieurs collectivités en collaboration avec les départements (si possible) se structurent sur ces projets d'observatoire à l'échelle des futures stratégies* » que cette étude est amenée à définir.

Des observatoires qui dépassent la simple collecte de données ont été cités par ailleurs, il y a notamment :

- « *RONLP et GIP littoral développent des observatoires très riches qui dépassent la simple collecte de données ! Nous venons de développer de tels outils sur <http://www.alise-geomatique.fr/risqo/>, déclinable sur une gestion intégrée du littoral* ».



- « *Un outil de plateforme observatoire sur la Loire en lien avec risques naturels et UNESCO, qui avait bien fonctionné en gouvernance* ».

Un participant énonce le fait qu'il serait intéressant de s'intéresser à **l'existence de tels dispositifs au niveau international**, avec comme exemple le programme WACA (programme de gestion du littoral ouest africain). Il s'avère que les observatoires ont souvent une « *vision très physique, géomorphologique des sédiments. Les approches récentes vont jusqu'à modéliser le futur du trait de côte, représentent une étape de plus d'anticipation* ». Cependant, la dimension des territoires à prendre en main cette problématique, la perception des habitants, les impacts de ces changements sur les économies, le maintien de l'attractivité, sont des variables très peu abordées. Il ressort qu'au niveau national « *très peu vont s'aventurer jusque-là* ». Il existe évidemment des travaux sur ce sujet, en revanche, aucune étude « *réfléchie à la façon dont on va structurer la donnée pour savoir comment on va structurer les politiques* ».

Enfin, la question **des solidarités territoriales** a retenu l'attention des participants. En effet, cette réflexion très complexe, mais nécessaire pose la question des solidarités amont/aval, rétro littoral et littoral. De fait, il existe déjà des solidarités territoriales lorsque l'on parle d'EPCI, dont certaines possèdent peu de communes littorales. Il existe donc « *de ce fait cette solidarité institutionnelle au niveau des SCOT* ». Le projet SOLTER a étudié la question des solidarités territoriales, en se penchant sur l'implication des gens pour le littoral. « *Effectivement, il y a une communauté d'intérêts ne serait-ce que par la communauté touristique, la vente des produits de l'arrière-pays etc* ». Dans tous les cas, cette question doit être réglée « *au cas par cas d'un point de vue d'aménagement (exemple continuité écologique, trame vertes et bleues, problèmes fiscaux, de transfert de population et de compensation de ressources en eau...)* ». Les résultats de l'enquête en ligne menée par le groupement SaVE en février 2021, a proposé un certain nombre de principes que devra revêtir la recomposition spatiale, la question des solidarités territoriales a suscité un réel intérêt pour les répondants.

Présentation de Victor Lecha (Groupement SaVE) : présentation de la compétence GEMAPI

Plusieurs remarques ont été apportées concernant la taxe GEMAPI, notamment que :

- « *Les montants de taxe sont à ramener à l'habitant : on ne peut pas comparer des territoires aux populations différentes* ».
- « *Le montant lié à la taxe de la GEMAPI peut être complété par des budgets complémentaires des EPCI* ».
- « *La taxe GEMAPI ne couvre pas l'intégralité des dépenses liées à la GEMAPI. En particulier les dépenses liées aux ouvrages de protection (fonctionnement et investissement) ... Le montant de la taxe GEMAPI tient également compte des enjeux du territoire et du ratio entre le niveau des investissements à réaliser au regard du nombre d'habitants concernés* ».
- « *N'oublions pas que la taxe GEMAPI finance en partie les syndicats de bassins qui gèrent les différents items de la GEMAPI transférés, suivant le nombre de syndicats, leur importance et leurs investissements, la taxe peut fortement évoluer* ».
- « *La taxe GEMAPI complète les autres ressources budgétaires : elle ne permet pas à elle seule de connaître le niveau de dépense d'une collectivité* ».

Une question a été posée sur le montant de la taxe GEMAPI, plus spécifiquement si les montants sont faibles, cela peut-il traduire un faible intérêt pour les enjeux du littoral. Or, « *on ne peut pas considérer que le taux de taxe rend compte de la prise de conscience ce sont des arbitrages* »



complexes » de plus, cela dépend également du « *calage de la taxe par rapport à une programmation pluriannuelle d'investissement* ».

Un participant met l'accent sur le fait qu'il serait nécessaire de « *séparer les aspects techniques et politiques* ». Il donne l'exemple suivant « *avoir d'abord une évaluation technicienne d'un montant de taxe qui servirait aux politiques pour prendre des décisions* ».

Présentation de Hugues Heurtefeux (Groupement SaVE) : présentation des résultats des entretiens

Les entretiens ont été menés auprès de plusieurs EPCI et DDTM, posent la question de la prise en compte des EPTB. Il est à noter que ce n'est que le début de l'étude et que d'autres entretiens sont prévus, notamment avec les EPTB. Il est alors spécifié que « *la réelle série d'entretien autour de cette démarche aura lieu au printemps prochain. C'est à ce moment-là que les communes et les EPTB seront associés à la réflexion pour des entretiens. Ces premiers entretiens ont constitué à une phase de diagnostic* ».

Un participant énonce le fait que **la difficulté de mise en place de recomposition spatiale** peut être en lien avec « *le souhait de ne pas modifier l'économie littorale* ». Il est important de ne pas confondre recomposition spatiale et relocalisation. Ainsi chaque territoire sera moteur, il va définir et structurer une vision globale de son territoire, en gardant bien sûr comme « *mot clé le dynamisme économique* ». La montée des incertitudes liées au changement climatique amène à anticiper un certain nombre d'éléments, tout « *en gardant une économie qui soit attractive et intéressante* ». L'attractivité du territoire devra fonctionner avec d'autres questionnements comme : « *les besoins des touristes dans 20 ans, les besoins des habitants dans 20 ans et comment la sociologie va évoluer* ». De plus, « *l'idée est d'éviter que les territoires dépérissent, qu'il y ait des friches et plus de dynamiques économiques. Il faut juste penser différemment* ».

La recomposition spatiale est un enjeu lourd et complexe, qui demande de se projeter à moyen terme, il est alors nécessaire de « *penser globalement à l'ensemble de ces interactions* ».

Du point de vue de la réflexion de l'État, « *tout ce qui est fait au plan juridique et la réflexion sur le financement sont dans l'objectif d'accompagner les territoires. L'accompagnement se fait pour que toute l'économie soit prise en compte. C'est une réflexion au niveau du territoire pour que tous ces facteurs soient pris en compte* ».

Présentation de Héléne Rey-Valette (Groupement SaVE) : présentation des résultats de l'enquête

Pour les participants, la réflexion autour d'une définition commune de la recomposition spatiale est importante.

D'un point de vue général, cette recomposition doit être intégrée dans un temps long, anticiper l'économie du futur et être adaptée en fonction des stratégies et choix vers lesquels les territoires souhaitent s'orienter.

Plusieurs remarques ont été énoncées, notamment :

- Est-ce que la recomposition spatiale est réaliste sachant que « *le littoral de Occitanie s'appuie sur un chapelet de lagunes qui ne reculeront pas* ».
- « *A défaut d'arbitrage sur les délocalisations, pourrait-on au moins définir une stratégie sur les nouveaux équipements structurants coûteux programmés sur les zones littorales... ?* »

Enfin un des participants ayant participé à des travaux menés à l'Assemblée Nationale en 2015 (mission de la députée Mme GOT) a posé la question « *des évolutions nécessaires du statut de propriétaire*



quand on possède un bien condamné à terme compte tenu de l'érosion ». Une des idées suggérées était de mettre en place la « non-transmissibilité des biens aux générations futures ».

Quelques remarques supplémentaires de fin d'atelier :

- *« Très difficile pour un maire élu pour 5 ans de s'engager dans la "recomposition spatiale".... Le rôle de l'État est primordial lors des SCOT et PLU ! ».*
- *« L'État est aussi lié à des élections.... Une vision à long terme de notre société manque parfois... ».*
- *« Un acteur de réseau intéressant : l'alliance des villes européennes de culture <http://www.avecnet.net/> ».*
- *« Je confirme qu'il faut s'entendre sur la notion (définition) de la recomposition spatiale ! que met-on derrière cette notion ? c'est la base ».*
- *« La définition c'est la base, c'est la même chose pour l'artificialisation. C'est pour cela que ce projet de loi climat résilience peut être contreproductif. »*
- *« Au-delà du tourisme, c'est la démographie qu'il faut questionner. Hérault accueille 1000 habitants supplémentaires par mois ».*



ANNEXE 4 - . COMPILATION DES POST-IT

	Recomposition spatiale			Observatoires/ dispositifs/ plateformes des territoires littoraux		
	Mots clés	Actions et mesures			Echelle régionale	Echelle des stratégies locales
Groupe 1 - Rose	Stratégie foncière Résilience Sensibilisation Réglementation Changement climatique et risques Durabilité Coopération	2021 Agir localement Anticipation (culture du risque) Sensibilisation et pédagogie Démarche participative Communication Gouvernance concertée Stratégie foncière Réglementation plus contraignante Définir stratégie locale Réflexion sur les financements	2035 Repenser la mobilité Anticipation (culture du risque) Sensibilisation et pédagogie Repenser format des habitats Densification urbaine Retours d'expérience Revoir et adapter objectifs de 2021	2050 Anticipation (culture du risque) Déplacements des biens Démarche itérative Evaluation des actions	Evolution du trait de côte Données touristiques Prospective économique Réalisation d'études et compte-rendu Méthodes Indicateurs communs Unité géographique et BV comme échelle de gestion Synthétique Retours d'expérience Dispositifs financiers Reportages et documents sensibilisation Sensibilisation public évolution TDC	Profils des plages Recensement et évolution cabanisation Identification zones humides Recensement agriculteurs et pratiques Outils stratégie foncière en place Patrimoine public Identifier enjeux Recueil expérience "alternatives" Données fréquentation Fournisseur de données Retour d'expérience Ateliers prospectifs Débats publics Soutien technique et financier commune, EPCI et syndicats



Groupe 2 – Jaune	<p>Outils adaptés Durabilité Préparation des consciences Stratégie foncière Relocalisation Planification Gouvernance Temporalité et échelle Changement climatique et risques Projet territorial Adaptation Sensibilisation Culture du risque</p>	<p>2021 Prendre du recul Ne pas idéaliser la co-construction Adapter réglementation planification Démarche participative Création observatoire Réalisation diagnostic littoral Définir les ambitions (quitter ou rester sur le littoral ?) Solutions fondées sur la nature Expérimenter et imaginer davantage Gouvernance à échelle cohérente Définir projet de territoire : scénarios et débats Sensibilisation</p>	<p>2035 Evaluer les solutions passées Protéger citoyens > RS Adapter et revoir planification : PPRI Trouver solutions alternatives Actions à engager avant 2050 Espoir d'avoir des résultats avant 2050 Outils financiers Outils nécessaires à RS</p>	<p>2050 Estime que réflexion précédente suffisante pour préparer à 2050 Horizons différents selon territoires</p>	<p>Inventaire des enjeux exposés Topographie littorale Diagnostic post tempête Suivi vidéo TDC Modéliser limites érosion et submersion Outils de suivi habitats face au CC Analyse paysagère Plus de données Identifier freins réglementaires Expertise commune Guide météorologique Réaliser film catastrophe Bornes interactives sur évolution littoral Mise à jour régulière tempêtes et submersion marine</p>	<p>Elargir représentation de ces espaces Sensibiliser aux systèmes lagunaires Observation lagune et évolution face CC Culture du risque Repère de crue Relevé laisse-de-mer Observatoire activités économiques Fréquentation plage et usages Représentation de l'avenir Mener études prospectives locales Communication zones à risque Échanger autour de la GEMAPI Réunion d'information, concertation publique Nuancer les territoires</p>
	Recomposition spatiale					Observatoires/ dispositifs/ plateformes des territoires littoraux
	Mots clés	Actions et mesures			Echelle régionale	Echelle des stratégies locales



Groupe 3 – Rouge	Coordination	2021	2035	2050	Vision globale TDC	Périmètre à définir aux cas par cas
	Concertation	Aménager rapidement	Sensibilisation	Suivi et diagnostic	Définir indicateurs spécifiques RS	Données locales, retour terrain
	Mobilité	Expérimentations	Plan d'action	observatoire	aux communes	Retour d'expérience
	Projets	Stratégie précise	Concertation	Aménagement	Répliquer OBSCAT (suivi TDC	Définir cellules sédimentaires
	Adaptation	Moyens et outils financiers	Revoir plans de	résilient (Cf.	généralisé)	Lien avec SLGRI
	Temporalité et	Création observatoire	mobilité et PLU	Observatoire)	Mise à disposition cahier des	Suivi vulnérabilité des territoires
	échelle	Communication	communes	Bilan des actions et	charges types	Définir espaces rétro-littoraux
	Résilience	Sensibilisation	Définir objectifs,	réalisations	G7 - infos sur les réseaux	G7 - Collecte données en temps
	Outils et	Réalisation diagnostic littoral	phasage des actions		Favoriser accès aux études	réel
	financement	Adapter réglementation	Aménagement		régionales	Relais communication vers public
Durabilité	planification Identification	résilient		G7 - sensibiliser	G7 - Rôle en temps de crise et	
Mutation des	espaces menacés rétro-	Revoir droit urbanisme		Outils sensibilisation,	s'adresser au public et acteurs	
espaces	littoraux	et concepts		communication	économiques	
(ruraux/littoraux)	Stopper l'urbanisation sur le	architecturaux		Formation, journées techniques	Concertation locale, appui données	
Transition	littoral	Création observatoire		Concertation entre acteurs	régionales	
Temporaire	Réflexions et plans	Renaturation des sites		Mutualisation des moyens :	Comparaison communes/	
	aménagement territoire	touchés		rechargements	typologies	
	Préparer la transition				"Traduction" stratégies nationale et	
	Aménagement à court terme				régionale à échelle locale	
	pour RS					

Recomposition spatiale		Observatoires/ dispositifs/ plateformes des territoires littoraux	
Mots clés	Actions et mesures	Echelle régionale	Echelle des stratégies locales



Groupe 4 - Vert	<p>Résilience Collaboration Anticipation Communication et dialogue Sensibilisation Equilibre territorial Stratégie foncière Echelle temporelle/spatiale Échelle décisionnelle Planification Perte de territoire Solidarité Cadre juridique Gouvernance Appropriation du risque Indemnisation Connaissances (études, recherches)</p>	<p>2021 Sensibilisation Etudes et cartographie Organiser la gouvernance Dialogue entre territoires Planification Développer outils juridiques et financiers Création zones inondables Protection zones habitées Identifier les enjeux Mettre en place des solutions douces</p>	<p>2035 Nouveaux modèles de transports Mise en sécurité des personnes/biens Constructions sur pilotis/vérins Adaptation des cultures Sanctuariser bande 1km Repenser stratégie agricole Equilibre territoire</p>	<p>2050 Taxer-sanctionner Prospective Planification Abandon de sites Vivre avec le risque</p>	<p>Connaissance des services écosystémiques Suivi niveau mer Etats des lieux : ressources, évolutions, perspectives Uniformiser les BDD Outil web Lien chercheurs/collectivités Bibliothèque du cahier des charges Mener recherches sur des exemples étrangers</p>	<p>Retours d'expériences Cartographie évolution du TC Acquérir des données multiples Travailler sur les incertitudes Effet cocktail</p>
Groupe 5 - Bleu	<p>Collectif Prospective Planification Résilience Solidarité Equité Recul stratégique Renaturation Gouvernance Adaptation au territoire (enjeux, spécificités) Échelle adaptée</p>	<p>2021 Sensibiliser Cartographie et analyse des risques Coordination (acteurs et actions) Adopter vision intégrée Maîtrise foncière Préservation de l'existant Tourisme 4 saisons Révision de la planification Révision de la mobilité</p>	<p>2035 Mitigation Renaturation Droit expérimentation et retours Réguler artificialisation Quelles gestion démographique 2050 ? BRIL Maîtrise foncière Réviser les mesures de protection</p>	<p>2050 Renaturation Abandons de sites Démolition Dé-imperméabilisation</p>	<p>Acquérir des données : sur usages, sur les paysages ; patrimoine, socioéconomiques, foncier Prendre appui sur des expériences menées sur d'autres territoires Considérer les études environnementales Création GIP littoral Sciences participatives Appui financier et méthodologique Conseil scientifique et professionnel Générer des rapports régulièrement Alimenter les réflexions des documents stratégiques</p>	<p>Connaître le risque Données précises sur foncier Accompagnement des populations (psychologique)</p>



		Recomposition spatiale		Observatoires/ dispositifs/ plateformes des territoires littoraux		
		Mots clés	Actions et mesures		Echelle régionale	Echelle des stratégies locales
Groupe 6 - Orange	Sécurisation	2021	Adapter la planification	2035	Données scientifiques sur tous les paramètres (évolution du TC, fonctionnement du transit sédimentaires, tempêtes...)	Avoir des données sur les évolutions post-événements
	Collectif		Dialogue	Mise en œuvre de la stratégie		Recueillir les besoins
	Concertation		Interpeller	Adapter la réglementation		Définir une politique de RS
	Relocalisation		Sensibiliser	Définir les schémas locaux		Observatoire du foncier/ agence foncière intercommunale
	Expérimentation (urbanisme, et usages)		Concrétiser les outils financiers		Données et suivis du foncier	Sensibiliser
	Approches différenciées		Besoin cadre réglementaire		Transfert d'expérience sur les projets de RS	Aide au montage des plans de financements
	Cadre foncier : absence de régulation et manque de réserves		PLUI généralisés		Accompagnement sur le financement	
	Partenariat avec les populations locales		Besoin impulsion étatique			
	Acceptabilité		Besoin de date-calendrier			
	Progressivité		Stoppe l'urbanisme			
Maquettes-simulations		Fixer les orientations - clarification				
Equilibre territorial						
Définir les zones prioritaires						
Arrêter d'urbaniser						

